LE POINT EN RECHERCHE

Septembre 2004 Série socio-économique 04-036

SÉRIE SUR LE LOGEMENT SELON LES DONNÉES DU RECENSEMENT DE 2001 : NUMÉRO 6 - MÉNAGES AUTOCHTONES

INTRODUCTION

Le sixième numéro du *Point en recherche* de la *Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001*, publié par la SCHL, porte sur les conditions de logement des ménages autochtones au Canada. En 2001, 976 000 personnes se sont déclarées Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuits, c'est-à-dire 3,3 % de la population[1] et 3,4 % du total des ménages. Le présent numéro du *Point en recherche* analyse l'évolution de la situation des ménages et des conditions de logement entre les recensements de 1996 et de 2001.

La SCHL définit un ménage autochtone comme suit :

- tout ménage non familial dont au moins la moitié des membres se déclarent volontairement Autochtones;
- tout ménage familial qui satisfait à au moins un des critères suivants :
  - au moins un conjoint, conjoint de fait ou parent seul se déclare volontairement Autochtone;
  - au moins la moitié des membres se déclarent volontairement Autochtones.

Les ménages autochtones vivent majoritairement en région urbaine, mais dans une proportion moindre que les ménages non autochtones

Parmi les 396 100 ménages autochtones recensés au Canada en 2001, 73 300 (18,5 %) vivaient dans des réserves[2] (voir le tableau 1). La majorité, soit 61,3 %, habitait dans des centres urbains comptant plus de 2 500 personnes[3]. Cette proportion est toutefois bien inférieure à celle des ménages non autochtones, dont 84,4 % résidaient en région urbaine.

[2] Le terme « dans des réserves » est utilisé pour décrire les ménages vivant dans des subdivisions de recensement (SDR) désignées réserves indiennes, établissements indiens, Indian Government Districts, Terres réservées, Nisga'a Village, Nisga'a Land et Teslin Land, ainsi que dans des communautés nordiques particulières choisies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) en raison de leur affiliation avec les Premières nations ou des bandes indiennes (pour obtenir la liste de ces communautés et d'autres définitions, voir le *Dictionnaire du recensement de 2001* de Statistique Canada – unités géographiques : subdivision de recensement). Le dénombrement des habitants est incomplet dans plusieurs réserves (voir la note en bas de page n° 13 pour plus de détails); le nombre de 396 200 ménages autochtones recensés en 2001 exclut le total estimé de personnes non dénombrées dans ces réserves.

[3] La distinction entre les termes « urbain » et « rural » est une définition spécialement conçue par la SCHL dans le but précis de mesurer les besoins en matière de logement. Toutes les subdivisions de recensement ayant une population de 2 500 personnes et moins sont considérées comme rurales, le reste étant inclus dans la catégorie urbaine. À l'aide de la définition de région urbaine (territoire qui compte au moins 1 000 habitants et pas moins de 400 personnes au kilomètre carré) de Statistique Canada, on rajuste les données pour tenir compte du dénombrement partiel de certaines réserves; Statistique Canada estime que 49 % de la population autochtone vit dans des régions urbaines (voir *Recensement de 2001 : série « analyses » Peuples autochtones du Canada : un profil démographique*, de Statistique Canada, N° 96F0030XIF2001007 au catalogue (Ottawa : Statistique Canada, 2003), p. 11).

Tableau 1 : Lieu de résidence des ménages au Canada selon l'appartenance à un groupe autochtone, 2001

	Total		Hors réserves						À l'intérieur d'une réserve	
			Régions urbaines		Régions rurales		Zones agricoles			
	Nombre	Part du total	Nombre	Part du total	Nombre	Part du total	Nombre	Part du total	Nombre	Part du total
Ménages autochtones	396 100	100,0 %	242 900	61,3 %	76 400	19,3 %	3 500	0,9 %	73 300	18,5 %
Ménages Non autochtones	11 137 800	100,0 %	9 401 700	84,4 %	1 558 400	14,0 %	166 200	1,5 %	11 600	0,1 %
Total	11 533 900	100,0 %	9 644 500	83,6 %	1 634 800	14,2 %	169 700	1,5 %	84 800	0,7 %

Les chiffres sur les ménages ont été arrondis à la centaine près.
Sont exclus les ménages déclarant un revenu nul ou négatif.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

[1] Statistique Canada : *Faits saillants en tableaux, Recensement de 2001- Population ayant une identité autochtone*, n° 97F0024XIF2001007 au catalogue. La population d'identité autochtone englobe les personnes qui ont déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuits, ou qui ont affirmé être Indiens assujettis à un traité ou Indiens inscrits aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada, ou membres d'une bande indienne ou d'une Première nation.

63696

SCHL CMHC

AU COEUR DE L'HABITATION
Canada

En comparaison de leurs homologues non autochtones, les ménages autochtones sont non seulement moins portés à vivre dans des centres urbains, mais ceux qui le font choisissent généralement dans une proportion moindre d'habiter dans les principales agglomérations canadiennes, soit dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)[4]. (Voir figure 1).

Près d'un cinquième (19,3 %) des ménages autochtones vivaient en milieu rural, contre 14,0 % des ménages non autochtones. Une très faible proportion des ménages autochtones et non autochtones vivent sur des fermes.

Figure 1: Lieu de résidence des ménages autochtones vivant hors réserves et des ménages non autochtones - Canada, 2001

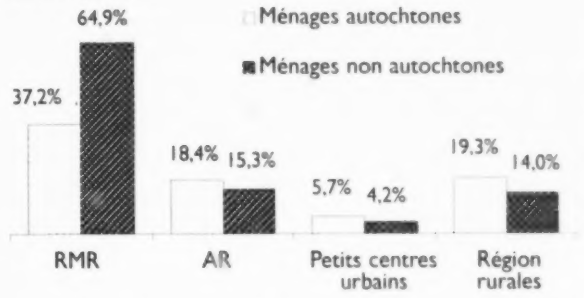

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

Évaluation des conditions de logement des ménages qui vivent hors réserves

Dans le présent numéro du *Point en recherche*, le terme « logement acceptable » s'entend d'un logement de qualité et de taille convenables, et abordable.

- Les logements de **qualité convenable** sont ceux qui, de l'avis des occupants, ne nécessitent pas de réparations majeures.
- Les logements sont de **taille convenable** s'ils comptent suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de sa taille et de sa composition, conformément à la Norme nationale d'occupation (NNO).[5]
- Le logement est **abordable** si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt.[6]

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes relatives à la qualité, à la taille ou à l'abordabilité, et s'il doit dépenser au moins 30 % de son revenu avant impôt pour payer le loyer médian d'un autre logement acceptable (c'est-à-dire conforme aux trois normes), situé dans sa localité.

Il est parfois impossible d'évaluer les conditions de logement de certains ménages. Lors du Recensement, les données sur les coûts d'habitation ne sont pas recueillies dans le cas des ménages vivant dans une réserve, leurs frais de logement étant payés en vertu de modalités visant le logement de bande. Il en est de même pour les ménages agricoles, car les frais de possession des maisons de ferme et les dépenses liées aux autres structures agricoles sont parfois indissociables. L'abordabilité n'ayant pu être évaluée pour ces ménages, ils ont été exclus de l'évaluation des besoins impérieux de logement (voir le tableau 2).[7]

L'étude approfondie des besoins impérieux en matière de logement qu'éprouvent les 297 300 ménages autochtones non agricoles, vivant hors réserves, est suivie d'une analyse sommaire des conditions de logement des ménages qui résident dans les réserves.

Tableau 2 : Détermination des ménages autochtones pouvant être inclus dans l'évaluation des besoins impérieux de logement, 2001

Total des ménages autochtones	**396 500**
Dans les réserves	73 300
Agricoles	3 600
Total : Non agricoles, vivant hors réserves	319 700
disposant d'un revenu supérieur à 0	319 300
disposant d'un revenu supérieur à 0 et aux coûts d'habitation* (évalué en fonction des besoins impérieux de logement)	297 300

Les chiffres sur les ménages ont été arrondis à la centaine près.
* Les ménages ayant un rapport frais de logement-revenu (RFLR) supérieur à 100 ne peuvent être évalués en fonction des besoins impérieux de logement.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

[4] Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont formées d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un noyau urbain comptant au moins 100 000 habitants. Les agglomérations de recensement (AR) comprennent, quant à elles, une ou plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Les petits centres urbains sont constitués d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un noyau urbain comptant de 2 500 à 9 999 habitants.

[5] Selon la Norme nationale d'occupation (voir *Les besoins impérieux de logement au Canada*, SCHL, 1991, p. 4) « suffisamment de chambres » signifie une chambre pour chacune des catégories d'occupants suivantes : couple d'adultes qui cohabitent; personne seule de 18 ans et plus faisant partie du ménage; deux enfants du même sexe âgés de moins de 18 ans; fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants du sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).

[6] Les coûts d'habitation comprennent :
- pour les locataires, le loyer et les coûts de l'électricité, des combustibles, de l'approvisionnement en eau et d'autres services municipaux;
- pour les propriétaires, les paiements hypothécaires (principal et intérêts), les impôts fonciers, les charges de copropriété, le cas échéant, ainsi que les coûts de l'électricité, des combustibles, de l'approvisionnement en eau et d'autres services municipaux.

[7] Sont exclus de l'évaluation sur l'abordabilité et les besoins impérieux en matière de logement, les ménages déclarant des coûts d'habitation supérieurs à leur revenu, ou un revenu nul ou négatif.

MÉNAGES VIVANT HORS RÉSERVES

Un taux disproportionné de ménages autochtones éprouvent des besoins impérieux en matière de logement

En règle générale, les conditions de logement reflètent le revenu du ménage et sa capacité de payer les frais liés à une habitation acceptable. Dans la plupart des cas, le revenu total des ménages autochtones est largement inférieur à celui de leurs homologues non autochtones. Selon le Recensement de 2001[8], les ménages autochtones vivant hors réserves disposaient d'un revenu avant impôts moyen de 49 123 $, soit de 19,9 % inférieur à celui des ménages non autochtones (voir le tableau 3). Toutefois, les coûts d'habitation des ménages autochtones n'étaient que de 8,0 % inférieurs à ceux des ménages non autochtones. Ils ont donc consacré une plus forte proportion de leur revenu au logement que leurs homologues non autochtones, et de ce fait, un plus grand pourcentage éprouvait des besoins impérieux de logement.

En 2001, les ménages autochtones représentaient 2,8 % du total des ménages canadiens vivant hors réserves, mais 4,3 % de l'ensemble des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement (voir le tableau 4).

Tableau 3 : Comparaison du revenu, des coûts d'habitation et du rapport frais de logement-revenu (RFLR) - ménages autochtones vivant hors réserves et ménages non autochtones, 2001

		Tous ménages confondus		
		Revenu du ménage moyen	Coûts d'habitation moyens	RFLR moyen (%)
Tous les ménages autochtones	Total	49 123 $	705 $	24,3
	Propriétaires	63 668 $	810 $	19,1
	Locataires	34 670 $	598 $	29,
Ménages non autochtones	Total	61 311 $	766 $	21,2
	Propriétaires	72 119 $	821 $	17,9
	Locataires	38 977 $	651 $	28,2

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

Près du quart (24,8 %) des ménages autochtones éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 15,6 % de leurs homologues non autochtones. L'incidence de besoins parmi les Autochtones était nettement supérieure à la moyenne nationale en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. Cependant, le taux le plus élevé a été relevé à Nunavut, où 44,4 % des ménages autochtones avaient des besoins impérieux de logement. Au Québec, par contre, seulement 18,0 % des ménages autochtones étaient dans cette situation (voir le tableau 1 en annexe).

[8] Les revenus tirés du Recensement de 2001 reflètent le revenu des ménages de l'année d'imposition 2000. Par contre, les coûts d'habitation sont ceux de 2001.

Tableau 4 : Ménages autochtones vivant hors réserves en tant que pourcentage du total des ménages et de l'ensemble des ménages ayant des besoins impérieux de logement, 2001

	Proportion du total des ménages qui sont autochtones	Pourcentage du total des ménages ayant des besoins impérieux de logement qui sont autochtones
Canada	**2,8 %**	**4,3 %**
Terre-Neuve-et-Labrador	3,7 %	5,2 %
Île-du-Prince-Édouard	0,8 %	1,4 %
Nouvelle-Écosse	1,4 %	1,8 %
Nouveau-Brunswick	1,8 %	3,0 %
Québec	0,8 %	1,1 %
Ontario	1,8 %	2,3 %
Manitoba	10,0 %	17,7 %
Saskatchewan	9,2 %	19,2 %
Alberta	4,7 %	7,7 %
Colombie-Britannique	3,9 %	6,5 %
Yukon	20,5 %	28,1 %
Territoires du Nord-Ouest	48,1 %	66,4 %
Nunavut	78,9 %	90,7 %

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

En 2001, plus du quart des ménages autochtones dans les RMR et AR avaient des besoins impérieux de logement, contre 21,2 % de leurs homologues vivant dans de petits centres urbains (voir la figure 2). La proportion de ménages non autochtones aux prises avec de tels besoins était nettement moindre dans toutes les régions du pays; mais l'incidence de besoins a atteint son niveau le plus élevé parmi ceux qui vivaient dans des RMR. Les coûts d'habitation plus élevés dans les

Figure 2 : Proportion de ménages autochtones et non autochtones éprouvant des besoins impérieux de logement – Canada, 2001

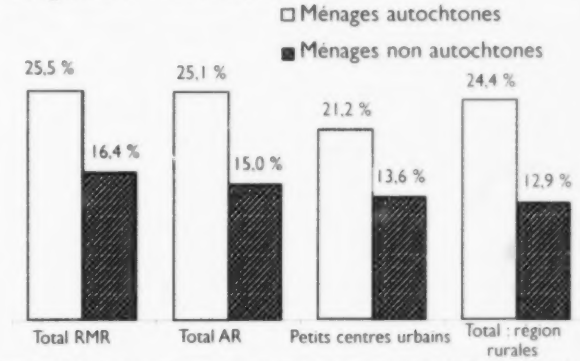

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

RMR canadiennes que dans les petites villes et les régions rurales expliqueraient en partie la plus grande incidence de besoins dans ces agglomérations (pour une analyse détaillée, voir la *Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : numéro 4, Régions métropolitaines du Canada*).

Taux de propriétaires inférieur chez les ménages autochtones

En 2001, un peu moins de la moitié (49,8 %) des ménages autochtones vivant hors réserves étaient propriétaires de leur logement, un taux bien inférieur à celui de 67,4 % relevé parmi les ménages non autochtones. Les taux de propriétaires constituent un facteur déterminant dans l'analyse des besoins impérieux de logement. En effet, les ménages propriétaires disposent généralement de revenus plus élevés et éprouvent nettement moins de besoins impérieux en matière de logement que les ménages locataires. Cela s'applique particulièrement dans le cas des ménages autochtones, où 11,8 % des propriétaires éprouvent des besoins impérieux de logement, contre 37,8 % des locataires. Par contre, parmi les ménages non autochtones, 8,5 % des propriétaires se trouvent dans pareille situation, par comparaison à 30,1 % des locataires.

Les conditions de logement des Indiens, Métis et Inuits diffèrent

Un examen des conditions de logement des ménages autochtones selon leur groupe d'identité[9] révèle certains écarts. Les ménages inuits, qui représentaient 4,4 % du total des ménages autochtones en 2001, affichaient le plus faible taux de propriétaires et la plus forte incidence globale de besoins impérieux en matière de logement (voir le tableau 5). En revanche, les ménages métis, qui constituaient 43,2 % du total des ménages autochtones, ont enregistré le taux de propriétaires le plus élevé, et la plus faible incidence de besoins impérieux de logement.

La mesure dans laquelle les logements des ménages indiens de l'Amérique du Nord, métis et inuits, respectent chacune des normes qui sous-tendent la définition d'habitation acceptable varie considérablement. Indépendamment de la norme, toutefois, la proportion de ménages autochtones vivant dans des logements inférieurs aux normes est systématiquement plus élevée que celle des ménages non autochtones. Les familles autochtones sont donc plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement. Un examen de leurs conditions de logement en fonction de chaque norme permet de déterminer pourquoi il en est ainsi.

[9] Dans le cas des ménages familiaux autochtones, tout ménage dans lequel au moins un conjoint, conjoint de fait ou parent seul s'est reconnu Indien (inscrit ou non inscrit), Métis ou Inuit est dénombré en fonction de son groupe d'identité. En ce qui a trait aux ménages non familiaux, tout ménage dans lequel au moins la moitié des membres se sont reconnus Indiens (inscrits ou non inscrits), Métis ou Inuits est dénombré en fonction de son groupe d'identité. Cette technique permet d'examiner tous les groupes d'identité autochtone, mais la somme des totaux partiels de chaque groupe d'identité sera supérieure au total des ménages autochtones. Certains ménages comprennent en effet des personnes appartenant à deux groupes d'identité. À titre d'exemple, un ménage dont l'un des conjoints est Métis et l'autre, Inuit, sera dénombré dans deux catégories, soit en tant que ménage métis et en tant que ménage inuit.

Tableau 5 : Résumé des conditions de logement hors réserves, par groupe d'identité – Canada, 2001

	Nombre de ménages	Proportion des ménages autochtones	Taux de propriétaires	Proportion ayant des besoins impérieux de logement		
				Total	Propriétaires	Locataires
Tous les ménages autochtones	297 300	100,0 %	49,8 %	24,8 %	11,8 %	37,8 %
Ménages indiens inscrits	127 500	42,9 %	43,1 %	28,4 %	12,4 %	40,5 %
Ménages indiens non inscrits	57 300	19,3 %	50,0 %	24,9 %	12,3 %	37,4 %
Ménages métis	128 400	43,2 %	57,7 %	20,6 %	10,7 %	34,2 %
Ménages inuits	13 100	4,4 %	32,8 %	31,9 %	20,7 %	37,3 %
Ménages non autochtones	10 508 300	s.o.	67,4 %	15,6 %	8,5 %	30,1 %

Les chiffres sur les ménages ont été arrondis à la centaine près

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

Table 6: Ménages vivant hors réserves éprouvant des besoins impérieux de logement selon la norme établie, 2001

		Proportion de ménages ayant des besoins impérieux de logement qui occupent des habitations non conformes à des normes particulières (individuelles ou en combinaison avec d'autres normes)		
		Norme relative à l'abordabilité	Norme relative à la qualité convenable	Norme relative à la taille convenable
Tous les ménages autochtones	Total	20,5 %	6,8 %	4,9 %
	Propriétaires	8,4 %	4,7 %	1,5 %
	Locataires	32,5 %	8,9 %	8,2 %
Ménages indiens inscrits	Total	24,1 %	7,2 %	6,5 %
	Propriétaires	8,9 %	4,8 %	1,9 %
	Locataires	35,6 %	9,0 %	10,0 %
Ménages indiens non inscrits	Total	21,5 %	7,1 %	4,2 %
	Propriétaires	9,2 %	4,7 %	1,4 %
	Locataires	33,8 %	9,4 %	6,9 %
Ménages métis	Total	17,2 %	6,0 %	3,0 %
	Propriétaires	7,7 %	4,4 %	1,0 %
	Locataires	30,3 %	8,1 %	5,7 %
Ménages inuits	Total	11,1 %	12,2 %	16,1 %
	Propriétaires	8,9 %	8,5 %	7,9 %
	Locataires	12,1 %	14,0 %	20,0 %
Ménages non autochtones	Total	14,2 %	2,5 %	1,4 %
	Propriétaires	7,3 %	1,9 %	0,4 %
	Locataires	28,3 %	3,6 %	3,6 %

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

Qualité, taille et abordabilité des logements autochtones

Les logements peuvent être inférieurs à l'une, à deux ou à l'ensemble des trois normes correspondant à la définition d'habitation acceptable. Parmi les ménages autochtones et non autochtones, les logements non conformes à la norme d'abordabilité sont de loin plus courants que les habitations surpeuplées ou défectueuses. Toutefois, un très faible pourcentage de ménages non autochtones vivaient dans un logement non conforme aux normes relatives à la taille et à la qualité, en 2001, alors qu'une proportion nettement plus élevée de ménages autochtones occupaient des habitations surpeuplées ou défectueuses.

L'inabordabilité des logements constitue le facteur déterminant pour les ménages qui éprouvent des besoins impérieux en matière d'habitation. En 2001, 20,5 % de l'ensemble des ménages autochtones étaient aux prises avec des problèmes d'abordabilité et des besoins impérieux de logement, comparativement à 14,2 % de leurs homologues non autochtones (voir le tableau 6, ainsi que le tableau 2 en annexe).

Généralement, les Indiens inscrits vivant hors réserves éprouvaient le plus de difficulté à trouver un logement abordable et à en assumer le coût. En effet, 24,1 % consacraient 30 % ou plus de leur revenu à l'habitation et éprouvaient des besoins impérieux de logement. Par comparaison, seulement 11,1 % des ménages inuits étaient aux prises avec des problèmes d'inabordabilité et des besoins impérieux de logement – une proportion inférieure à celle de l'ensemble des ménages non autochtones. Pourtant, les ménages inuits affichaient la plus forte incidence globale de besoins impérieux de logement, car ils étaient beaucoup plus susceptibles d'occuper des habitations surpeuplées ou nécessitant des réparations majeures.

Dans le cas des ménages autochtones non inuits, trouver un logement abordable constitue le principal obstacle. À cet égard, la qualité et la taille[10] convenables se classent respectivement au deuxième et troisième rang sur la liste. Toutefois, pour les ménages inuits, le surpeuplement représente le principal problème. En effet, 16,1 % vivent dans des habitations surpeuplées et éprouvent des besoins impérieux en matière de logement. Cette proportion s'élève à 20,0 % dans le cas des ménages inuits locataires.

L'abordabilité représente, en fait, le facteur le moins courant qui contribue aux besoins impérieux en matière de logement chez les ménages inuits, et se classe juste derrière la nécessité d'effectuer des réparations. Cependant, la proportion relativement faible de ménages inuits qui consacrent 30 % et plus de leur revenu à l'habitation s'explique du fait que le parc résidentiel à Nunavut (où vivent 42,3 % de tous les ménages inuits) est composé pour plus de la moitié de logements publics[11], car les petites collectivités nordiques ont des difficultés singulières à soutenir des marchés d'habitation d'initiative privée, abordables.

En outre, en raison du coût de la vie plus élevé, les revenus dans le Nord sont supérieurs à ceux offerts dans les autres régions canadiennes. La question d'abordabilité revêt donc une importance moindre pour les ménages inuits, étant donné l'ampleur du parc de logement social et le niveau relativement élevé des revenus.

Toutefois, les ménages inuits ne représentent qu'une faible proportion du total des ménages autochtones au Canada. Pour la majorité des ménages autochtones, l'abordabilité constitue le principal problème en matière de logement. Tant que leur revenu demeurera inférieur à celui des ménages non autochtones, les familles autochtones continueront d'être plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux de logement.

[10] Pour son Enquête auprès des peuples autochtones, Statistique Canada utilise une notion différente pour définir ce qui constitue un logement surpeuplé (plus d'une personne par pièce). Pour en savoir plus, veuillez consulter *Tendances sociales canadiennes, Bien-être de la population autochtone vivant hors réserve*, Vivian O'Donnell et Heather Tait, n° 11-008 au catalogue, p. 19-23.

[11] La Nunavut Housing Corporation (NHC) possède 3 854 logements publics (chiffres de mai 2003), parmi les 7 200 habitations situées au Nunavut (Recensement de 2001). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez accéder au site : http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/acloclo/loclo/vogulolo/fire/fire_007.cfm

Tableau 7 : Revenu, coûts d'habitation et rapport frais de logement-revenu (RFLR) – moyens des ménages vivant hors réserves, selon le mode d'occupation et l'identité autochtone – Canada, 2001

		Tous ménages confondus			Ménages ayant des besoins impérieux de logement		
		Revenu annuel moyen des ménages	Coûts d'habitation moyens	RFLR moyen (%)	Revenu annuel moyen des ménages	Coûts d'habitation moyens	RFLR moyen (%)
Tous les ménages autochtones	Total	49 123 $	705 $	24,3	17 712 $	588 $	45,5
	Propriétaires	63 668 $	810 $	19,1	21 518 $	675 $	41,6
	Locataires	34 670 $	598 $	29,5	16 530 $	561 $	46,7
Ménages indiens inscrits	Total	45 615 $	688 $	26,0	16 666 $	579 $	47,0
	Propriétaires	62 530 $	809 $	19,5	20 561 $	654 $	42,1
	Locataires	32 811 $	596 $	31,0	15 762 $	562 $	48,2
Ménages indiens non inscrits	Total	50 338 $	760 $	25,1	17 975 $	642 $	46,9
	Propriétaires	64 324 $	858 $	20,0	21 637 $	718 $	42,4
	Locataires	36 380 $	660 $	30,4	16 778 $	617 $	48,4
Ménages métis	Total	52 427 $	722 $	22,9	17 552 $	602 $	45,6
	Propriétaires	64 418 $	801 $	18,6	20 813 $	666 $	41,6
	Locataires	36 061 $	613 $	28,8	16 160 $	574 $	47,3
Ménages inuits	Total	50 470 $	549 $	16,3	29 530 $	461 $	24,1
	Propriétaires	69 735 $	825 $	17,6	36 960 $	747 $	29,1
	Locataires	41 070 $	409 $	15,7	27 516 $	382 $	22,7
Ménages non autochtones	Total	61 311 $	766 $	21,2	18 501 $	681 $	47,2
	Propriétaires	72 119 $	821 $	17,9	21 533 $	792 $	46,0
	Locataires	38 977 $	651 $	28,2	16 721 $	616 $	47,9

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

Écart dans les revenus des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement

Les ménages autochtones aux prises avec des besoins impérieux de logement ont déclaré un revenu moyen avant impôts de 17 712 $: un niveau de 4,3 % inférieur à la moyenne des ménages non autochtones (voir le tableau 7). Les revenus les plus faibles ont été déclarés par les ménages indiens inscrits, qui gagnaient 9,9 % de moins que leurs homologues non autochtones. Seule exception : les ménages inuits éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, qui disposent d'un revenu annuel moyen de 29 530 $, soit de 59,6 % supérieur à celui des ménages non autochtones.

Parfois, les moyennes nationales peuvent cependant occulter les importantes différences qui existent entre les provinces et territoires. Le cas des Inuits en est un exemple : les revenus élevés enregistrés au Nunavut ont fait considérablement monter la moyenne nationale (voir le tableau 3 en annexe). Par ailleurs, le revenu moyen des ménages non autochtones éprouvant des besoins impérieux en matière de logement était de loin supérieur au Nunavut, en comparaison des provinces et des autres territoires. Malgré tout, l'écart entre les ménages autochtones et non autochtones persistait. En effet, le revenu moyen des ménages inuits aux prises avec des besoins impérieux de logement était de 16,1 % inférieur à la moyenne des ménages non autochtones.

Les conditions de logement s'améliorent parallèlement à la croissance du revenu

De 1996 à 2001, le revenu moyen des ménages autochtones a augmenté plus rapidement que leurs coûts d'habitation moyens et que le revenu moyen des ménages non autochtones. Ainsi, le rapport frais de logement-revenu (RFLR) moyen des ménages autochtones a fléchi, l'abordabilité des logements s'est améliorée et la proportion de familles éprouvant des besoins impérieux en matière de logement a régressé. Grâce notamment à cette conjoncture, l'écart s'est resserré entre les conditions de logement des ménages autochtones et celles de leurs homologues non autochtones (voir le tableau 8 et le tableau 4 en annexe). Les conditions de logement se sont améliorées pour la plupart des ménages locataires.

Tableau 8 : Variation en pourcentage du revenu, des coûts d'habitation et du rapport frais de logement-revenu (RFLR) moyens des ménages vivant hors réserves, et proportion de ménages éprouvant des besoins impérieux de logement - Canada, 1996-2001

		Tous ménages confondus			Ménages ayant des besoins impérieux de logement			Proportion de ménages ayant des besoins impérieux de logement (variation en points de pourcentage)
		Revenu moyen des ménages	Coûts d'habitation moyens	RFLR moyen (variation en points de pourcentage)	Revenu moyen des ménages	Coûts d'habitation moyens	RFLR moyen (variation en points de pourcentage)	
Tous les ménages Autochtones	Total	23,1 %	15,4 %	-1,7	12,0 %	11,4 %	0,5	-6,8
	Propriétaires	17,1 %	14,2 %	0,1	12,4 %	18,6 %	2,6	-2,4
	Locataires	19,5 %	11,6 %	-1,5	10,0 %	8,3 %	- 0,3	-6,9
Ménages indiens (inscrits + non inscrits)	Total	20,6 %	12,8 %	-2,3	8,7 %	8,5 %	0,0	-6,8
	Propriétaires	15,1 %	12,4 %	-0,3	7,6 %	12,8 %	1,2	-2,2
	Locataires	19,1 %	10,1 %	-2,2	7,7 %	7,0 %	0,3	-7,7
Ménages métis	Total	25,9 %	18,9 %	-1,1	14,0 %	16,4 %	0,6	-6,6
	Propriétaires	19,3 %	18,1 %	-0,4	13,3 %	27,8 %	4,6	-2,8
	Locataires	22,5 %	14,6 %	-1,2	12,0 %	11,2 %	0,3	-6,5
Ménages inuits	Total	18,6 %	25,9 %	1,3	26,7 %	38,9 %	3,1	-0,8
	Propriétaires	16,2 %	25,4 %	1,6	43,9 %	38,3 %	-0,9	3,0
	Locataires	14,0 %	16,9 %	1,7	20,1 %	29,5 %	2,7	-1,0
Ménages non autochtones	Total	19,7 %	11,0 %	-0,8	14,0 %	12,2 %	- 0,8	-2,0
	Propriétaires	18,8 %	11,1 %	-0,1	13,5 %	13,8 %	0,0	-0,1
	Locataires	16,9 %	9,2 %	-1,8	12,0 %	9,0 %	-1,1	-4,3

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

En règle générale, ce sont les ménages métis qui ont enregistré la plus forte amélioration sur le plan des revenus pendant la période de 1996 à 2001, quoique leurs coûts d'habitation aient aussi considérablement grimpé. Pour leur part, les ménages indiens (inscrits et non inscrits) ont connu la plus vive hausse des revenus en regard des coûts d'habitation, ainsi que la plus forte régression du RFLR. Du côté des ménages inuits, le RFLR a progressé, car le rythme de croissance des coûts d'habitation a dépassé celui des revenus. Dans l'ensemble, l'incidence des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages autochtones a grandement diminué, grâce à l'amélioration de leurs conditions économiques.

Les changements reflètent l'amélioration des conditions et la couverture accrue de la population autochtone

Si ces améliorations représentent de bonnes nouvelles, il faut néanmoins faire preuve de prudence en analysant les données relatives aux ménages autochtones. Au fil du temps, les tendances quant à l'auto-identification aux fins du recensement ont évolué chez les Autochtones. En effet, depuis quelques années, un nombre croissant de personnes se déclarent volontairement autochtones, alors qu'elles ne l'avaient pas fait auparavant. L'évolution au fil des ans de la participation des Autochtones au recensement entraîne aussi des questions sur le plan de la comparabilité des données.

De 1996 à 2001, le nombre de ménages autochtones vivant hors réserves a augmenté de 36,2 %, un taux plus de cinq fois supérieur au rythme de croissance de leurs homologues non autochtones. On estime que les facteurs démographiques ont contribué pour un peu moins de la moitié de la croissance globale de la population autochtone. D'autres facteurs, notamment l'évolution, d'un recensement à l'autre, du taux d'auto-identification en tant qu'Autochtones, ainsi que les changements dans le sous-dénombrement net, au fil des ans, ont contribué pour plus de la moitié de la croissance démographique des Autochtones.[12]

La nécessité d'interpréter prudemment les données devient particulièrement évidente lorsqu'on examine la croissance du nombre de ménages, selon l'identité autochtone et la province. À titre d'exemple, le nombre de ménages métis au Canada s'est accru de 56,9 % entre 1996 et 2001, et trois provinces ont indiqué des taux de croissance dépassant les 100 % à cet égard (voir le tableau 4 en annexe). Il est difficile de déterminer la mesure précise dans laquelle l'évolution des revenus, des conditions d'habitation et des besoins impérieux en matière de logement résulte d'une véritable amélioration de la situation des familles autochtones ou, peut-être, des conditions socio-économiques plus avantageuses des ménages qui se sont récemment identifiés comme autochtones ou, plus particulièrement, comme métis, lors du Recensement de 2001.

[12] Statistique Canada, *Recensement de 2001 : série « analyses » Peuples autochtones du Canada : un profil démographique* n° 96F0030XIF2001007 au catalogue (Ottawa : Statistique Canada, 2003), p. 6.

MÉNAGES VIVANT DANS DES RÉSERVES

Croissance du nombre de ménages autochtones vivant dans des réserves

Le nombre de ménages autochtones qui habitent dans des réserves a grossi de 24,1 %, entre 1996 et 2001 - un taux de croissance de loin inférieur à celui des ménages autochtones hors réserves (36,2 %), mais plus de trois fois supérieur au rythme de progression des ménages non autochtones hors réserves (7,1 %). (Voir le tableau 9 pour les chiffres sur les ménages habitant dans des réserves, et le tableau 4 en annexe pour ceux sur les ménages hors réserves.) La Colombie-Britannique compte le nombre le plus élevé de ménages vivant dans des réserves. Cependant, c'est l'Ontario qui a affiché le taux de croissance le plus haut à cet égard, si bien qu'en 2001, il a dépassé le Manitoba à titre de deuxième province en importance pour ce qui concerne le nombre de ménages vivant dans des réserves[11].

Puisque les coûts d'habitation de la plupart des ménages vivant dans des réserves sont payés en vertu de modalités visant le logement de bande, aucune donnée n'est recueillie à cet égard lors du recensement. Il est donc impossible d'évaluer l'abordabilité des habitations et, de ce fait, les besoins impérieux de logement. Par contre, la conformité des logements aux normes régissant la qualité et la taille peut être examinée. À l'aide du revenu familial, on peut en outre déterminer le pourcentage de ménages occupant des habitations inférieures aux normes et qui ne possèdent pas les moyens financiers pour obtenir un logement acceptable[12]. Il s'agit d'un concept semblable à celui des besoins impérieux en matière de logement, sauf pour l'exclusion notable de la norme d'abordabilité.

Tableau 9 : Nombre de ménages autochtones vivant dans des réserves et revenu moyen, 1996-2001

	Nombre de ménages			Revenu moyen		
	1996	2001	Var. en % 1996-2001	1996	2001	Var. en % 1996-2001
Canada	58 800	73 000	24,1 %	28 840 $	32 400 $	12,3 %
Terre-Neuve-et-Labrador	200	300	31,6 %	49 151 $	46 905 $	-4,6 %
Île-du-Prince-Édouard	**	100	93,3 %	**	32 299 $	17,2 %
Nouvelle-Écosse	2 000	2 200	14,0 %	23 717 $	25 609 $	8,0 %
Nouveau-Brunswick	1 800	2 200	23,4 %	23 382 $	24 301 $	3,9 %
Québec	6 400	8 500	32,1 %	37 657 $	43 770 $	16,2 %
Ontario	9 000	12 700	40,0 %	30 311 $	33 859 $	11,7 %
Manitoba	11 100	12 600	13,2 %	26 135 $	29 872 $	14,3 %
Saskatchewan	8 700	10 100	16,5 %	24 240 $	27 137 $	12,0 %
Alberta	6 700	9 200	36,6 %	27 294 $	30 480 $	11,7 %
Colombie-Britannique	12 600	15 000	18,3 %	30 918 $	33 486 $	8,3 %
Yukon	100	200	10,7 %	27 396 $	30 954 $	13,0 %
Territoires du Nord-Ouest	**	**	**	31 619 $	41 487 $	31,2 %
Nunavut	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Les chiffres sur les ménages ont été arrondis à la centaine près.
Le Nunavut ne compte aucune réserve, ni aucun établissement indien.
** Les estimations sur les conditions de logement sont fournies lorsque le total des ménages autochtones est de 100 ou plus.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement.)

[11] Tout comme le nombre accru de personnes s'étant identifiées comme « Autochtone » a contribué à la hausse du nombre de ménages autochtones hors réserves, les facteurs non démographiques ont influé sur le rythme de croissance des ménages habitant dans les réserves, de 1996 à 2001. L'augmentation dans ce dernier groupe s'explique en partie par l'exhaustivité accrue du recensement dans les réserves en 2001. En effet, le nombre de réserves et d'établissements indiens partiellement dénombrés est passé de 77 (avec une population estimative de 77 000) en 1996 à 30 (avec une population estimative de 31 000) en 2001.

[12] On considère qu'un ménage résidant hors réserves possède les ressources financières nécessaires pour obtenir un logement acceptable si son revenu avant impôt dépasse le revenu requis pour louer une habitation convenable sur le marché local, sans avoir à dépenser plus de 30 % de son salaire pour ses frais de logement. Dans le cas des ménages vivant hors réserves (autochtones et non autochtones), dans des régions rurales ou éloignées n'offrant aucun marché locatif, le revenu requis pour accéder à un logement abordable se fonde sur les coûts liés à la construction et à l'entretien d'un logement neuf. Le procédé est semblable à celui utilisé pour les ménages vivant dans les réserves, où il n'existe généralement aucun marché locatif.

Table 10 : Ménages autochtones vivant dans des réverves, selon le mode d'occupation et le conformité des logements aux normes-Canada, 2001

	Total des ménages vivant dans des réserves	Proportion de ménages dans les réserves occupant des logements non conformes aux normes et n'ayant pas les moyens d'occuper un logement acceptable			
		% non conformes à la norme de qualité et/ou de taille convenables	% inférieurs uniquement à la norme de qualité convenable	% inférieurs uniquement à la norme de taille convenable	% non conformes aux deux normes relatives à la qualité et à la taille convenables
Tous les ménages	73 300	27,7 %	17,4 %	5,3 %	5,0 %
Propriétaires	20 800	22,4 %	16,4 %	2,9 %	3,1 %
Locataires	9 300	20,4 %	11,7 %	5,7 %	3,1 %
Logements de bande	43 100	31,9 %	19,2 %	6,4 %	6,3 %

Les chiffres sur les ménages ont été arrondis à la centaine près.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

En 2001, 27,7 % des ménages autochtones dans les réserves vivaient dans des logements inférieurs aux normes relatives à la qualité et/ou à la taille convenables et n'avaient pas les moyens d'occuper un logement acceptable (voir le tableau 10 et le tableau 5 en annexe pour les chiffres provinciaux et territoriaux). Parmi les ménages autochtones vivant dans des logements de bande (soit 58,8 % des ménages autochtones dans les réserves), près du tiers occupaient des habitations inférieures à l'une ou à plusieurs des normes établies et ne disposaient pas d'un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable.

En comparaison de leurs homologues hors réserves, les ménages autochtones dans les réserves étaient deux fois plus susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés, et 3,3 fois plus enclins à résider dans des habitations nécessitant des réparations majeures, parce qu'ils ne disposaient pas d'un revenu suffisant pour occuper une habitation acceptable (voir la figure 3). L'écart en ce qui a trait aux conditions de logement est encore plus prononcé entre les ménages autochtones vivant dans des réserves et les ménages non autochtones hors réserves.

Figure 3 : Pourcentage de ménages autochtones et non autochtones occupant des logements non conformes aux normes et qui n'ont pas un revenu suffisant pour obtenir un logement acceptable, 2001

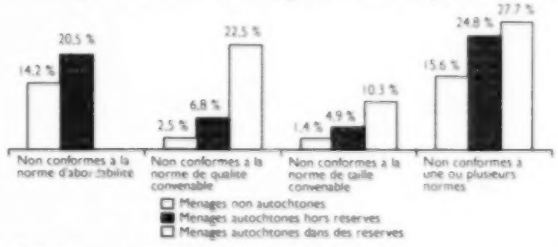

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

RÉSUMÉ

En 2001, la majorité des ménages autochtones résidaient en milieu urbain, tandis que 18,5 % vivaient dans des réserves. Ce sont ces derniers qui éprouvaient les plus graves besoins en matière de logement, car 27,7 % d'entre eux occupaient des habitations non conformes aux normes relatives à la qualité et à la taille convenables et disposaient d'un revenu insuffisant pour obtenir un logement acceptable. Du nombre résidant hors réserves, 24,8 % des ménages autochtones étaient aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 15,6 % des ménages non autochtones. Le niveau de besoins à cet égard était le plus élevé parmi les ménages inuits et indiens inscrits. En 2001, plus du quart des ménages autochtones vivant dans des RMR et des AR éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement, contre 21,2 % de leurs homologues dans de petits centres urbains.

Les ménages autochtones disposent d'un revenu moyen plus faible que les ménages non autochtones et affichent un taux de propriétaires inférieur, quoique l'écart se soit légèrement resserré entre 1996 et 2001. Comme le revenu est le facteur déterminant en ce qui trait aux besoins impérieux en matière de logement, l'amélioration de la conjoncture économique a donné lieu à une amélioration correspondante dans les conditions d'habitation des ménages. Néanmoins, les problèmes liés à l'abordabilité et au surpeuplement des logements ainsi qu'à la nécessité d'effectuer des réparations majeures demeurent beaucoup plus courants chez les ménages autochtones que chez leurs homologues non autochtones.

DÉFINITIONS

Le terme **ménages** s'entend de tous les ménages privés et exclut, par définition, les personnes qui occupent un logement collectif (voir le *Dictionnaire du recensement de 2001*, Statistique Canada, nº 92-378-XIF au catalogue, pages 192 et193).

Un ménage autochtone se définit en fonction de l'une des caractéristiques suivantes : 1) tout ménage non familial dont au moins la moitié des membres se déclarent volontairement Autochtones; 2) tout ménage familial qui satisfait à au moins un des critères suivants : au moins un conjoint, conjoint de fait ou parent seul se déclare volontairement Autochtone; au moins la moitié des membres se déclarent volontairement Autochtones.

Lorsqu'il est question des besoins impérieux en matière de logement, on exclut les données sur les ménages agricoles, les ménages appartenant à une bande et ceux vivant dans une réserve (pour lesquels les données relatives aux frais de logement ne sont pas recueillies lors du Recensement), les ménages déclarant un revenu nul ou négatif, et les ménages dont les coûts d'habitation sont égaux ou supérieurs au revenu.

Les rapports frais de logement-revenu (RFLR) moyens ne tiennent pas compte des ménages n'ayant aucuns frais d'habitation. Pour les locataires, les frais de logement englobent le loyer et les coûts de l'électricité, des combustibles, de l'approvisionnement en eau et d'autres services municipaux. Pour les propriétaires, les frais de logement comprennent les paiements hypothécaires (principal et intérêts), les impôts fonciers, les charges de copropriété, le cas échéant, ainsi que les coûts d'électricité, des combustibles, de l'approvisionnement en eau et d'autres services municipaux. Les données sur le revenu recueillies lors du Recensement du Canada sont celles de l'année civile ayant précédé le Recensement, tandis que les données sur les frais de logement sont celles de l'année en cours. Les rapports frais de logement-revenu sont établis directement à partir de ces données, c'est-à-dire en comparant les frais de logement actuels avec le revenu de l'année précédente.

On considère qu'un ménage canadien éprouve des **besoins impérieux de logement** s'il n'occupe pas un logement acceptable ou s'il serait incapable d'accéder à un logement acceptable.

Le terme « **logement acceptable** » s'entend d'un logement de qualité convenable, de taille convenable, et abordable.

- Les logements de qualité convenable sont ceux qui, d'après leurs occupants, ne nécessitent pas de réparations majeures.
- Selon les prescriptions de la Norme nationale d'occupation (NNO), les logements de taille convenable ne sont pas surpeuplés, c'est-à-dire qu'ils comptent suffisamment de chambres pour la taille et la composition des ménages qui les occupent.
- Les logements abordables coûtent moins de 30 % du revenu familial avant impôt.

Selon la Norme nationale d'occupation (voir *Les besoins impérieux de logement au Canada*, SCHL, 1991, p. 4), « suffisamment de chambres » signifie une chambre pour chacune des catégories d'occupants suivantes : couple d'adultes qui cohabitent; personne seule de 18 ans et plus faisant partie du ménage; deux enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans; fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).

Annexe - Tableau 1 : Conditions du logement des ménages autochtones et non autochtones (hors réserves) nombre et pourcentage ayant des besoins impérieux de logement - Canada, provinces et territoires, 2001

		Tous ménages confondus		Propriétaires		Locataires	
		Total	% ayant des besoins impérieux de logement	Total	% ayant des besoins impérieux de logement	Total	% ayant des besoins impérieux de logement
Canada	Tous les ménages autochtones	297 300	24,8 %	148 200	11,8 %	149 100	37,8 %
	Ménages indiens inscrits	127 500	28,4 %	54 900	12,4 %	72 600	40,5 %
	Ménages indiens non inscrits	57 300	24,9 %	28 600	12,3 %	28 700	37,4 %
	Ménages métis	128 400	20,6 %	74 100	10,7 %	54 300	34,2 %
	Ménages inuits	13 100	31,9 %	4 300	20,7 %	8 800	37,3 %
	Ménages non autochtones	10 508 300	15,6 %	7 081 500	8,5 %	3 426 800	30,1 %
Terre-Neuve-et-Labrador	Tous les ménages autochtones	6 700	23,0 %	4 900	18,1 %	1 700	37,5 %
	Ménages indiens inscrits	1 100	23,3 %	800	17,3 %	200	44,7 %
	Ménages indiens non inscrits	2 000	21,8 %	1 500	17,0 %	500	36,9 %
	Ménages métis	2 300	20,6 %	1 700	18,2 %	600	27,8 %
	Ménages inuits	1 800	26,0 %	1 300	18,7 %	500	43,0 %
	Ménages non autochtones	175 000	15,8 %	138 900	10,4 %	36 100	36,5 %
Île-du-Prince-Édouard	Tous les ménages autochtones	400	27,3 %	200	13,9 %	200	38,1 %
	Ménages indiens inscrits	200	27,3 %	**	**	**	**
	Ménages indiens non inscrits	200	30,3 %	**	**	100	33,3 %
	Ménages métis	**	**	**	**	**	**
	Ménages inuits	**	**	**	**	**	**
	Ménages non autochtones	47 700	15,4 %	35 200	8,4 %	12 500	35,0 %
Nouvelle-Écosse	Tous les ménages autochtones	4 600	24,2 %	2 800	12,9 %	1 800	41,6 %
	Ménages indiens inscrits	1 800	22,2 %	1 100	9,8 %	700	40,4 %
	Ménages indiens non inscrits	1 500	28,2 %	800	16,6 %	700	42,1 %
	Ménages métis	1 400	21,5 %	900	14,9 %	400	35,6 %
	Ménages inuits	200	28,2 %	**	**	**	**
	Ménages non autochtones	335 100	17,8 %	243 000	10,6 %	92 100	37,0 %
Nouveau-Brunswick	Tous les ménages autochtones	4 800	23,4 %	3 100	17,5 %	1 700	34,4 %
	Ménages indiens inscrits	1 900	22,9 %	1 200	16,4 %	800	32,9 %
	Ménages indiens non inscrits	1 300	26,5 %	700	19,3 %	600	36,4 %
	Ménages métis	1 700	20,9 %	1 300	16,9 %	400	34,5 %
	Ménages inuits	**	**	**	**	**	**
	Ménages non autochtones	264 100	13,5 %	200 200	8,0 %	63 900	30,9 %
Québec	Tous les ménages autochtones	23 400	18,0 %	11 000	8,3 %	12 500	26,4 %
	Ménages indiens inscrits	9 600	16,8 %	4 700	6,3 %	4 900	26,9 %
	Ménages indiens non inscrits	5 700	18,5 %	2 900	9,0 %	2 800	28,4 %
	Ménages métis	7 000	19,7 %	3 700	10,1 %	3 300	30,5 %
	Ménages inuits	2 200	15,6 %	200	7,3 %	2 000	16,5 %
	Ménages non autochtones	2 789 400	13,9 %	1 647 100	6,1 %	1 142 300	25,3 %
Ontario	Tous les ménages autochtones	72 300	22,2 %	38 800	9,9 %	33 500	36,4 %
	Ménages indiens inscrits	34 600	23,8 %	17 300	10,2 %	17 300	37,3 %
	Ménages indiens non inscrits	20 300	23,8 %	10 200	11,1 %	10 100	36,5 %
	Ménages métis	23 100	18,8 %	14 500	8,9 %	8 600	35,3 %
	Ménages inuits	700	22,4 %	300	0,0 %	400	34,1 %
	Ménages non autochtones	3 909 200	17,2 %	2 710 100	9,6 %	1 199 200	34,5 %
Manitoba	Tous les ménages autochtones	39 000	26,3 %	18 200	11,2 %	20 800	39,5 %
	Ménages indiens inscrits	15 500	35,1 %	4 900	14,6 %	10 600	44,5 %
	Ménages indiens non inscrits	3 400	32,0 %	1 400	14,9 %	2 000	44,0 %
	Ménages métis	24 500	20,5 %	13 700	10,0 %	10 800	33,8 %
	Ménages inuits	200	30,0 %	**	**	**	**
	Ménages non autochtones	350 900	13,6 %	253 000	7,8 %	97 900	28,6 %
Saskatchewan	Tous les ménages autochtones	29 600	29,1 %	13 300	12,4 %	16 300	42,7 %
	Ménages indiens inscrits	13 600	38,8 %	3 900	15,1 %	9 700	48,3 %
	Ménages indiens non inscrits	2 200	30,9 %	1 000	15,9 %	1 200	44,4 %
	Ménages métis	17 300	21,8 %	9 700	11,8 %	7 600	34,6 %
	Ménages inuits	100	23,8 %	**	**	**	**
	Ménages non autochtones	293 500	12,3 %	217 500	7,8 %	75 900	25,3 %

Annexe - Tableau 1 (suite) : Conditions du logement des ménages autochtones et non autochtones (hors réserves) nombre et pourcentage ayant des besoins impérieux de logement - Canada, provinces et territoires, 2001

		Tous ménages confondus		Propriétaires		Locataires	
		Total	% ayant des besoins impérieux de logement	Total	% ayant des besoins impérieux de logement	Total	% ayant des besoins impérieux de logement
Alberta	Tous les ménages autochtones	48 100	21,0 %	24 300	10,4 %	23 900	31,8 %
	Ménages indiens inscrits	18 300	24,3 %	7 900	12,0 %	10 500	33,6 %
	Ménages indiens non inscrits	6 700	20,2 %	3 300	10,6 %	3 500	29,1 %
	Ménages métis	28 600	18,8 %	15 800	9,5 %	12 800	30,3 %
	Ménages inuits	600	19,1 %	300	9,8 %	300	28,6 %
	Ménages non autochtones	966 100	12,5 %	695 000	7,6 %	271 000	25,3 %
Colombie-Britannique	Tous les ménages autochtones	55 000	29,6 %	26 100	13,1 %	28 900	44,5 %
	Ménages indiens inscrits	25 700	33,6 %	10 300	13,8 %	15 400	46,8 %
	Ménages indiens non inscrits	13 200	28,8 %	6 300	12,3 %	6 900	43,8 %
	Ménages métis	20 700	24,9 %	11 600	12,4 %	9 000	40,9 %
	Ménages inuits	400	37,8 %	100	13,6 %	300	49,0 %
	Ménages non autochtones	1 361 700	17,3 %	931 900	10,3 %	429 800	32,4 %
Yukon	Tous les ménages autochtones	2 100	24,6 %	1 100	16,1 %	1 000	34,2 %
	Ménages indiens inscrits	1 500	25,3 %	800	19,1 %	700	33,6 %
	Ménages indiens non inscrits	500	25,5 %	300	18,9 %	300	32,0 %
	Ménages métis	300	21,4 %	200	7,9 %	**	**
	Ménages inuits	**	**	**	**	**	**
	Ménages non autochtones	8 100	16,2 %	5 800	12,1 %	2 300	26,9 %
Territoires du Nord-Ouest	Tous les ménages autochtones	5 800	25,6 %	3 000	21,3 %	2 700	30,3 %
	Ménages indiens inscrits	3 600	27,6 %	2 000	24,1 %	1 600	31,7 %
	Ménages indiens non inscrits	300	23,3 %	200	23,3 %	200	23,3 %
	Ménages métis	1 400	16,6 %	900	12,9 %	600	22,1 %
	Ménages inuits	1 300	26,0 %	500	17,7 %	800	30,9 %
	Ménages non autochtones	6 200	12,0 %	3 500	8,0 %	2 800	17,2 %
Nunavut	Tous les ménages autochtones	5 600	44,4 %	1 400	33,7 %	4 200	48,1 %
	Ménages indiens inscrits	**	**	**	**	**	**
	Ménages indiens non inscrits	**	**	**	**	**	**
	Ménages métis	**	**	**	**	**	**
	Ménages inuits	5 500	44,6 %	1 400	33,7 %	4 100	48,4 %
	Ménages non autochtones	1 500	17,1 %	300	10,7 %	1 200	18,3 %

Comme il s'agit de chiffres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.
Les chiffres sur les ménages ont été arrondis à la centaine près.
Les pourcentages sont établis au moyen de chiffres non arrondis.
** Les estimations des conditions de logement sont fournies lorsque le total des ménages autochtones est de 100 ou plus.
Une description complète des termes et des concepts se trouve dans la section « **Definitions** », à la fin du présent numéro du *Point en recherche*.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

Annexe - Tableau 2 : Degré de conformité aux normes de qualité, de taille et d'abordabilité du logement canadien : ménages autochtones et non autochtones (hors réserves) - Canada, 2001

		% de ménages ayant ces conditions de logement			% de ménages ayant ces conditions de logement et des besoins impérieux de logement		
		Total	Propriétaires	Locataires	Total	Propriétaires	Locataires
Tous les ménages autochtones	Total ayant un logement inférieur aux normes	43,3 %	31,7 %	54,8 %	24,8 %	11,8 %	37,8 %
	Inférieur à l'une des normes	34,1 %	26,7 %	41,5 %	18,2 %	9,2 %	27,1 %
	Abordabilité	18,3 %	11,3 %	25,2 %	14,3 %	6,1 %	22,4 %
	Taille convenable	6,6 %	4,5 %	8,6 %	1,5 %	0,6 %	2,3 %
	Qualité convenable	9,3 %	10,9 %	7,6 %	2,4 %	2,4 %	2,4 %
	Inférieur à plusieurs normes	9,2 %	5,0 %	13,4 %	6,7 %	2,6 %	10,7 %
	Abordabilité et taille convenables	2,7 %	0,6 %	4,7 %	2,3 %	0,3 %	4,2 %
	Abordabilité et qualité convenables	3,9 %	2,6 %	5,2 %	3,3 %	1,8 %	4,7 %
	Taille et qualité convenables	1,8 %	1,5 %	2,2 %	0,5 %	0,3 %	0,7 %
	Abordabilité, taille et qualité convenables	0,8 %	0,3 %	1,3 %	0,6 %	0,2 %	1,1 %
	Supérieur aux normes de logement	56,7 %	68,3 %	45,2 %	s.o.	s.o.	s.o.
Ménages indiens inscrits	Total ayant un logement inférieur aux normes	47,6 %	34,0 %	57,9 %	28,4 %	12,4 %	40,5 %
	Inférieur à l'une des normes	36,2 %	28,1 %	42,3 %	20,0 %	9,5 %	27,9 %
	Abordabilité	20,1 %	11,8 %	26,3 %	16,2 %	6,4 %	23,6 %
	Taille convenable	7,7 %	5,6 %	9,3 %	1,6 %	0,8 %	2,2 %
	Qualité convenable	8,4 %	10,7 %	6,7 %	2,1 %	2,3 %	2,0 %
	Inférieur à plusieurs normes	11,4 %	5,8 %	15,6 %	8,4 %	3,0 %	12,5 %
	Abordabilité et taille convenables	4,0 %	0,8 %	6,4 %	3,4 %	0,5 %	5,6 %
	Abordabilité et qualité convenables	4,1 %	2,6 %	5,2 %	3,5 %	1,8 %	4,8 %
	Taille et qualité convenables	2,3 %	2,1 %	2,4 %	0,5 %	0,4 %	0,6 %
	Abordabilité, taille et qualité convenables	1,1 %	0,3 %	1,7 %	1,0 %	0,3 %	1,5 %
	Supérieur aux normes de logement	52,4 %	66,0 %	42,1 %	s.o.	s.o.	s.o.
Ménages indiens non inscrits	Total ayant un logement inférieur aux normes	44,9 %	33,5 %	56,2 %	24,9 %	12,3 %	37,4 %
	Inférieur à l'une des normes	35,0 %	27,8 %	42,2 %	17,7 %	9,3 %	26,0 %
	Abordabilité	18,9 %	12,0 %	25,8 %	14,7 %	6,5 %	22,8 %
	Taille convenable	6,0 %	4,6 %	7,4 %	1,0 %	0,7 %	1,3 %
	Qualité convenable	10,1 %	11,1 %	9,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
	Inférieur à plusieurs normes	9,8 %	5,7 %	14,0 %	7,2 %	2,9 %	11,4 %
	Abordabilité et taille convenables	2,5 %	0,8 %	4,3 %	2,1 %	0,3 %	4,0 %
	Abordabilité et qualité convenables	4,9 %	3,3 %	6,5 %	4,1 %	2,3 %	5,8 %
	Taille et qualité convenables	1,6 %	1,3 %	1,9 %	0,3 %	0,3 %	0,4 %
	Abordabilité, taille et qualité convenables	0,8 %	0,3 %	1,3 %	0,7 %	0,1 %	1,2 %
	Supérieur aux normes de logement	55,1 %	66,5 %	43,8 %	s.o.	s.o.	s.o.
Ménages métis	Total ayant un logement inférieur aux normes	39,4 %	30,2 %	51,9 %	20,6 %	10,7 %	34,2 %
	Inférieur à l'une des normes	31,9 %	25,8 %	40,1 %	15,5 %	8,5 %	25,1 %
	Abordabilité	16,5 %	10,6 %	24,4 %	12,4 %	5,7 %	21,5 %
	Taille convenable	5,7 %	4,2 %	7,8 %	0,8 %	0,4 %	1,4 %
	Qualité convenable	9,7 %	11,0 %	7,9 %	2,3 %	2,4 %	2,2 %
	Inférieur à plusieurs normes	7,5 %	4,4 %	11,8 %	5,1 %	2,2 %	9,1 %
	Abordabilité et taille convenables	1,8 %	0,5 %	3,7 %	1,5 %	0,2 %	3,2 %
	Abordabilité et qualité convenables	3,6 %	2,3 %	5,4 %	2,9 %	1,6 %	4,7 %
	Taille et qualité convenables	1,5 %	1,4 %	1,7 %	0,3 %	0,2 %	0,3 %
	Abordabilité, taille et qualité convenables	0,6 %	0,3 %	1,0 %	0,5 %	0,2 %	0,8 %
	Supérieur aux normes de logement	60,6 %	69,8 %	48,1 %	s.o.	s.o.	s.o.
Ménages inuits	Total ayant un logement inférieur aux normes	49,3 %	40,7 %	53,6 %	31,9 %	20,7 %	37,3 %
	Inférieur à l'une des normes	39,2 %	33,6 %	41,9 %	25,0 %	16,7 %	29,0 %
	Abordabilité	9,3 %	9,7 %	9,0 %	7,5 %	6,2 %	8,1 %
	Taille convenable	18,0 %	11,6 %	21,2 %	10,5 %	5,1 %	13,0 %
	Qualité convenable	11,9 %	12,5 %	11,7 %	7,0 %	5,3 %	7,8 %
	Inférieur à plusieurs normes	10,2 %	7,0 %	11,7 %	6,9 %	4,1 %	8,4 %
	Abordabilité et taille convenables	2,1 %	1,1 %	2,6 %	1,7 %	0,9 %	2,1 %
	Abordabilité et qualité convenables	1,5 %	1,6 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %
	Taille et qualité convenables	6,1 %	4,0 %	7,1 %	3,4 %	1,5 %	4,3 %
	Abordabilité, taille et qualité convenables	0,5 %	0,2 %	0,6 %	0,4 %	0,4 %	0,5 %
	Supérieur aux normes de logement	50,7 %	59,5 %	46,4 %	s.o.	s.o.	s.o.
Ménages non autochtones	Total ayant un logement inférieur aux normes	29,7 %	21,8 %	45,9 %	15,6 %	8,5 %	30,1 %
	Inférieur à l'une des normes	26,1 %	19,7 %	39,2 %	13,2 %	7,5 %	25,0 %
	Abordabilité	16,9 %	11,6 %	27,7 %	11,9 %	6,3 %	23,3 %
	Taille convenable	4,0 %	2,7 %	6,5 %	0,3 %	0,1 %	0,8 %
	Qualité convenable	5,2 %	5,4 %	5,0 %	1,0 %	1,1 %	0,9 %
	Inférieur à plusieurs normes	3,6 %	2,1 %	6,8 %	2,4 %	1,0 %	5,1 %
	Abordabilité et taille convenables	1,3 %	0,5 %	2,9 %	0,9 %	0,2 %	2,4 %
	Abordabilité et qualité convenables	1,7 %	1,2 %	2,7 %	1,3 %	0,8 %	2,3 %
	Taille et qualité convenables	0,5 %	0,3 %	0,8 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %
	Abordabilité, taille et qualité convenables	0,2 %	0,1 %	0,4 %	0,1 %	0,0 %	0,4 %
	Supérieur aux normes de logement	70,3 %	78,2 %	54,1 %	s.o.	s.o.	s.o.

Comme il s'agit de chiffres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.
Les chiffres sur les ménages ont été arrondis à la centaine près.
Les pourcentages sont établis au moyen de chiffres non arrondis.
Une description complète des termes et des concepts se trouve dans la section « **Définitions** », à la fin du présent numéro du *Point en recherche*.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

Annexe - Tableau 3 : Revenu, coûts d'habitation et rapport frais de logement-revenu (RFLR) moyens des ménages autochtones et des ménages non autochtones (hors réserve) - Canada, 2001

			Tous les ménages confondus			Ménages ayant des besoins impérieux de logement		
			Revenu moyen des ménages	Coûts d'habitation moyens	RFLR moyen (%)	Revenu moyen des ménages	Coûts d'habitation moyens	RFLR moyen (%)
Canada	Tous les ménages autochtones	Total	49 123 $	705 $	24,3	17 712 $	588 $	45,5
		Propriétaires	63 668 $	810 $	19,1	21 518 $	675 $	41,6
		Locataires	34 670 $	598 $	29,5	16 530 $	561 $	46,7
	Ménages indiens inscrits	Total	45 615 $	688 $	26,0	16 666 $	579 $	47,0
		Propriétaires	62 530 $	809 $	19,5	20 561 $	654 $	42,1
		Locataires	32 811 $	596 $	31,0	15 762 $	562 $	48,2
	Ménages indiens non inscrits	Total	50 338 $	760 $	25,1	17 975 $	642 $	46,9
		Propriétaires	64 324 $	858 $	20,0	21 637 $	718 $	42,4
		Locataires	36 380 $	660 $	30,4	16 778 $	617 $	48,4
	Ménages métis	Total	52 427 $	722 $	22,9	17 552 $	602 $	45,6
		Propriétaires	64 418 $	801 $	18,6	20 813 $	666 $	41,6
		Locataires	36 061 $	613 $	28,8	16 160 $	574 $	47,3
	Ménages inuits	Total	50 470 $	549 $	16,3	29 530 $	461 $	24,1
		Propriétaires	69 735 $	825 $	17,6	36 960 $	747 $	29,1
		Locataires	41 070 $	409 $	15,7	27 516 $	382 $	22,7
	Ménages non autochtones	Total	61 311 $	766 $	21,2	18 501 $	681 $	47,2
		Propriétaires	72 119 $	821 $	17,9	21 533 $	792 $	46,0
		Locataires	38 977 $	651 $	28,2	16 721 $	616 $	47,9
Terre-Neuve-et-Labrador	Tous les ménages autochtones	Total	43 641 $	479 $	18,9	16 524 $	416 $	37,8
		Propriétaires	47 657 $	476 $	15,7	18 213 $	370 $	31,4
		Locataires	32 146 $	491 $	28,0	**	**	**
	Ménages indiens inscrits	Total	40 820 $	479 $	20,4	14 902 $	502 $	45,1
		Propriétaires	43 409 $	468 $	17,4	15 578 $	476 $	43,2
		Locataires	31 449 $	523 $	31,5	13 947 $	538 $	47,8
	Ménages indiens non inscrits	Total	41 503 $	489 $	19,4	16 036 $	436 $	39,8
		Propriétaires	44 972 $	490 $	16,4	17 718 $	408 $	32,8
		Locataires	31 370 $	483 $	28,0	13 725 $	487 $	48,7
	Ménages métis	Total	48 033 $	502 $	17,8	17 928 $	393 $	34,6
		Propriétaires	52 148 $	500 $	15,1	19 717 $	357 $	28,0
		Locataires	36 066 $	511 $	25,7	14 508 $	450 $	48,6
	Ménages inuits	Total	43 882 $	488 $	19,2	17 346 $	397 $	35,6
		Propriétaires	49 448 $	492 $	15,5	19 822 $	338 $	28,5
		Locataires	30 796 $	479 $	28,2	14 786 $	450 $	47,2
	Ménages non autochtones	Total	47 948 $	516 $	18,5	14 305 $	461 $	42,9
		Propriétaires	52 352 $	517 $	15,6	15 224 $	429 $	37,5
		Locataires	30 984 $	511 $	30,0	13 295 $	496 $	48,7
Île-du-Prince-Édouard	Tous les ménages autochtones	Total	37 732 $	531 $	23,8	15 302 $	498 $	45,0
		Propriétaires	51 716 $	609 $	17,6	**	**	**
		Locataires	25 499 $	462 $	29,1	**	**	**
	Ménages indiens inscrits	Total	41 710 $	593 $	23,5	**	**	**
		Propriétaires	**	**	**	**	**	**
		Locataires	**	**	**	**	**	**
	Ménages indiens non inscrits	Total	35 166 $	539 $	24,5	**	**	**
		Propriétaires	**	**	**	**	**	**
		Locataires	26 554 $	475 $	27,1	**	**	**
	Ménages métis	Total	**	**	**	**	**	**
		Propriétaires	**	**	**	**	**	**
		Locataires	**	**	**	**	**	**
	Ménages inuits	Total	**	**	**	**	**	**
		Propriétaires	**	**	**	**	**	**
		Locataires	**	**	**	**	**	**
	Ménages non autochtones	Total	49 174 $	572 $	19,3	15 604 $	520 $	43,5
		Propriétaires	55 482 $	584 $	16,1	17 052 $	535 $	41,1
		Locataires	31 418 $	539 $	28,4	14 627 $	510 $	45,1
Nouvelle-Écosse	Tous les ménages autochtones	Total	43 965 $	617 $	24,1	15 730 $	561 $	47,0
		Propriétaires	53 109 $	660 $	18,9	18 206 $	565 $	39,7
		Locataires	29 959 $	552 $	32,3	14 554 $	559 $	50,1
	Ménages indiens inscrits	Total	41 162 $	597 $	23,8	14 735 $	532 $	48,5
		Propriétaires	50 041 $	644 $	18,1	17 104 $	502 $	38,7
		Locataires	27 599 $	529 $	32,8	13 837 $	544 $	52,2
	Ménages indiens non inscrits	Total	45 087 $	627 $	25,5	16 465 $	598 $	46,8
		Propriétaires	54 916 $	660 $	19,6	20 483 $	644 $	39,4
		Locataires	33 149 $	581 $	32,7	14 550 $	575 $	50,4
	Ménages métis	Total	44 961 $	619 $	22,4	17 036 $	584 $	44,9
		Propriétaires	51 932 $	648 $	19,1	17 826 $	580 $	42,3
		Locataires	30 007 $	556 $	29,4	16 322 $	569 $	48,7
	Ménages inuits	Total	50 576 $	623 $	24,5	**	**	**
		Propriétaires	**	**	**	**	**	**
		Locataires	**	**	**	**	**	**
	Ménages non autochtones	Total	50 676 $	610 $	20,4	16 340 $	554 $	44,6
		Propriétaires	57 402 $	617 $	16,7	17 699 $	554 $	40,4
		Locataires	32 931 $	591 $	30,5	15 318 $	555 $	47,7
Nouveau-Brunswick	Tous les ménages autochtones	Total	40 363 $	523 $	22,8	12 947 $	466 $	46,7
		Propriétaires	46 431 $	534 $	19,5	13 500 $	456 $	43,9
		Locataires	29 445 $	503 $	29,0	12 441 $	472 $	48,5
	Ménages indiens inscrits	Total	39 883 $	542 $	23,4	12 670 $	471 $	48,4
		Propriétaires	45 313 $	567 $	20,0	13 269 $	444 $	43,4
		Locataires	31 385 $	506 $	28,9	12 197 $	503 $	52,3
	Ménages indiens non inscrits	Total	37 229 $	525 $	25,0	12 402 $	468 $	47,9
		Propriétaires	47 633 $	552 $	20,8	12 526 $	489 $	49,0
		Locataires	24 447 $	490 $	30,5	12 322 $	454 $	48,2
	Ménages métis	Total	42 864 $	508 $	21,0	14 008 $	468 $	44,3
		Propriétaires	46 414 $	504 $	18,9	14 499 $	470 $	43,8
		Locataires	32 450 $	518 $	27,2	13 287 $	465 $	45,0
	Ménages inuits	Total	**	**	**	**	**	**
		Propriétaires	**	**	**	**	**	**
		Locataires	**	**	**	**	**	**
	Ménages non autochtones	Total	49 314 $	547 $	18,6	13 896 $	483 $	44,9
		Propriétaires	55 088 $	561 $	15,9	14 568 $	484 $	42,6
		Locataires	31 223 $	504 $	27,6	13 352 $	483 $	46,8

Annexe - Tableau 3 (suite) : Revenu, coûts d'habitation et rapport frais de logement-revenu (RFLR) moyens des ménages autochtones et des ménages non autochtones (hors réserve) - Canada, 2001

			Tous les ménages confondus			Ménages ayant des besoins impérieux de logement		
			Revenu moyen des ménages	Coûts d'habitation moyens	RFLR moyen (%)	Revenu moyen des ménages	Coûts d'habitation moyens	RFLR moyen (%)
Québec	Tous les ménages autochtones	Total	45 523 $	560 $	21.7	12 999 $	468 $	47.2
		Propriétaires	58 394 $	671 $	18.4	14 225 $	549 $	48.7
		Locataires	34 197 $	460 $	24.8	12 657 $	444 $	46.8
	Ménages indiens inscrits	Total	45 042 $	577 $	22.4	12 506 $	475 $	49.1
		Propriétaires	59 729 $	682 $	18.0	14 064 $	577 $	51.4
		Locataires	31 038 $	476 $	26.5	12 162 $	451 $	48.6
	Ménages indiens non inscrits	Total	45 715 $	603 $	22.9	12 700 $	481 $	48.6
		Propriétaires	58 161 $	684 $	18.6	14 145 $	491 $	44.2
		Locataires	32 651 $	516 $	27.5	12 219 $	474 $	49.7
	Ménages métis	Total	44 558 $	571 $	22.9	12 808 $	487 $	49.2
		Propriétaires	57 253 $	649 $	18.6	14 066 $	548 $	49.9
		Locataires	30 238 $	483 $	27.8	12 340 $	463 $	49.0
	Ménages inuits	Total	51 873 $	356 $	12.4	16 849 $	329 $	28.2
		Propriétaires	64 059 $	791 $	18.9	**	**	**
		Locataires	50 628 $	311 $	11.8	16 697 $	304 $	27.0
	Ménages non autochtones	Total	52 231 $	621 $	20.8	13 358 $	512 $	49.1
		Propriétaires	64 474 $	688 $	16.9	15 252 $	584 $	48.1
		Locataires	34 578 $	524 $	26.6	12 703 $	488 $	49.4
Ontario	Tous les ménages autochtones	Total	54 355 $	801 $	24.4	18 726 $	679 $	47.6
		Propriétaires	68 807 $	913 $	19.8	22 807 $	823 $	46.3
		Locataires	37 604 $	670 $	29.8	17 437 $	633 $	48.1
	Ménages indiens inscrits	Total	52 202 $	775 $	24.8	18 451 $	658 $	47.1
		Propriétaires	68 110 $	896 $	19.8	22 346 $	798 $	45.9
		Locataires	36 310 $	652 $	29.9	17 390 $	620 $	47.5
	Ménages indiens non inscrits	Total	54 528 $	839 $	25.3	19 664 $	720 $	47.7
		Propriétaires	70 225 $	975 $	20.7	24 552 $	888 $	46.5
		Locataires	38 714 $	702 $	30.0	18 178 $	668 $	48.1
	Ménages métis	Total	58 003 $	819 $	23.2	19 006 $	697 $	47.9
		Propriétaires	69 495 $	898 $	19.2	22 572 $	815 $	45.9
		Locataires	38 720 $	682 $	29.9	17 501 $	648 $	48.7
	Ménages inuits	Total	58 009 $	916 $	25.6	19 433 $	730 $	51.7
		Propriétaires	84 371 $	1 180 $	18.6	**	**	**
		Locataires	41 258 $	744 $	30.1	19 038 $	711 $	51.5
	Ménages non autochtones	Total	69 980 $	895 $	21.9	21 784 $	798 $	46.8
		Propriétaires	81 767 $	953 $	18.7	25 132 $	941 $	46.8
		Locataires	43 344 $	761 $	29.3	19 682 $	708 $	46.8
Manitoba	Tous les ménages autochtones	Total	42 646 $	584 $	23.5	15 168 $	469 $	42.7
		Propriétaires	59 500 $	696 $	17.2	19 673 $	537 $	35.7
		Locataires	27 917 $	483 $	29.2	14 053 $	452 $	44.5
	Ménages indiens inscrits	Total	36 002 $	532 $	26.5	14 496 $	445 $	43.6
		Propriétaires	58 068 $	684 $	17.8	19 367 $	480 $	33.8
		Locataires	25 882 $	460 $	30.7	13 764 $	439 $	45.1
	Ménages indiens non inscrits	Total	39 631 $	578 $	24.8	15 215 $	442 $	41.0
		Propriétaires	56 672 $	678 $	17.6	17 731 $	432 $	31.0
		Locataires	27 626 $	503 $	30.1	14 603 $	448 $	43.7
	Ménages métis	Total	47 304 $	618 $	21.2	16 461 $	501 $	40.9
		Propriétaires	60 246 $	704 $	17.0	20 366 $	574 $	36.6
		Locataires	30 791 $	505 $	26.8	14 991 $	473 $	42.6
	Ménages inuits	Total	44 158 $	633 $	24.8	**	**	**
		Propriétaires	**	**	**	**	**	**
		Locataires	**	**	**	**	**	**
	Ménages non autochtones	Total	54 356 $	626 $	19.1	16 321 $	537 $	43.0
		Propriétaires	62 876 $	665 $	16.2	18 976 $	588 $	40.3
		Locataires	32 328 $	525 $	26.9	14 447 $	501 $	44.9
Saskatchewan	Tous les ménages autochtones	Total	41 159 $	605 $	26.5	14 737 $	521 $	48.4
		Propriétaires	57 857 $	685 $	18.4	17 615 $	516 $	40.1
		Locataires	27 515 $	539 $	33.3	14 054 $	522 $	50.4
	Ménages indiens inscrits	Total	34 269 $	581 $	30.8	14 462 $	525 $	49.9
		Propriétaires	54 652 $	677 $	19.5	17 529 $	504 $	40.6
		Locataires	26 050 $	541 $	35.4	14 076 $	527 $	51.1
	Ménages indiens non inscrits	Total	41 252 $	603 $	25.5	15 582 $	509 $	44.5
		Propriétaires	55 208 $	666 $	18.1	19 427 $	445 $	31.1
		Locataires	28 744 $	545 $	32.2	14 340 $	530 $	48.9
	Ménages métis	Total	46 228 $	627 $	23.3	15 689 $	526 $	46.0
		Propriétaires	58 869 $	690 $	18.2	17 953 $	533 $	40.8
		Locataires	30 158 $	544 $	30.0	14 709 $	522 $	48.4
	Ménages inuits	Total	50 790 $	694 $	25.7	**	**	**
		Propriétaires	**	**	**	**	**	**
		Locataires	**	**	**	**	**	**
	Ménages non autochtones	Total	52 327 $	594 $	19.0	15 420 $	516 $	44.2
		Propriétaires	59 417 $	621 $	16.1	17 319 $	533 $	40.4
		Locataires	32 021 $	516 $	27.3	13 734 $	502 $	47.5
Alberta	Tous les ménages autochtones	Total	54 365 $	770 $	23.9	17 596 $	634 $	47.4
		Propriétaires	68 230 $	874 $	19.5	20 313 $	720 $	44.9
		Locataires	40 254 $	663 $	28.4	16 695 $	605 $	48.2
	Ménages indiens inscrits	Total	50 932 $	751 $	25.3	16 958 $	620 $	48.4
		Propriétaires	67 006 $	874 $	20.1	19 510 $	692 $	45.6
		Locataires	38 881 $	657 $	29.3	16 276 $	600 $	49.2
	Ménages indiens non inscrits	Total	54 768 $	803 $	24.3	18 885 $	691 $	47.8
		Propriétaires	68 058 $	908 $	20.3	21 820 $	790 $	45.6
		Locataires	42 298 $	702 $	28.1	17 881 $	657 $	48.3
	Ménages métis	Total	56 449 $	772 $	22.6	17 897 $	629 $	46.0
		Propriétaires	68 119 $	859 $	18.9	20 390 $	707 $	43.4
		Locataires	41 982 $	662 $	27.2	16 926 $	600 $	47.0
	Ménages inuits	Total	71 012 $	803 $	23.6	20 782 $	751 $	46.3
		Propriétaires	111 303 $	971 $	20.3	**	**	**
		Locataires	37 827 $	662 $	26.6	**	**	**
	Ménages non autochtones	Total	67 491 $	814 $	20.3	19 152 $	706 $	46.8
		Propriétaires	77 362 $	864 $	17.9	21 366 $	798 $	46.7
		Locataires	42 178 $	682 $	26.7	17 460 $	636 $	46.8

Annexe - Tableau 3 (suite) : Revenu, coûts d'habitation et rapport frais de logement-revenu (RFLR) moyens des ménages autochtones et des ménages non autochtones (hors réserve) - Canada, 2001

			Tous les ménages confondus			Ménages ayant des besoins impérieux de logement		
			Revenu moyen des ménages	Coûts d'habitation moyens	RFLR moyen (%)	Revenu moyen des ménages	Coûts d'habitation moyens	RFLR moyen (%)
Colombie-Britannique	Tous les ménages autochtones	Total	48 995 $	791 $	27,5	18 010 $	661 $	48,6
		Propriétaires	64 715 $	906 $	20,8	23 084 $	774 $	43,4
		Locataires	34 796 $	687 $	33,6	16 661 $	631 $	50,0
	Ménages indiens inscrits	Total	44 299 $	751 $	28,9	17 308 $	634 $	48,6
		Propriétaires	60 880 $	879 $	21,3	21 162 $	713 $	43,7
		Locataires	33 207 $	664 $	34,1	16 547 $	618 $	49,6
	Ménages indiens non inscrits	Total	50 786 $	832 $	27,3	18 752 $	693 $	48,5
		Propriétaires	66 400 $	941 $	20,9	23 717 $	808 $	43,9
		Locataires	36 481 $	731 $	33,3	17 472 $	663 $	49,8
	Ménages métis	Total	54 559 $	832 $	25,5	19 320 $	695 $	47,8
		Propriétaires	67 790 $	922 $	20,3	24 656 $	805 $	42,4
		Locataires	37 533 $	714 $	32,3	17 233 $	652 $	50,0
	Ménages inuits	Total	45 239 $	775 $	31,8	16 711 $	679 $	51,5
		Propriétaires	72 858 $	773 $	17,5	**	**	**
		Locataires	33 184 $	775 $	38,0	15 505 $	688 $	52,8
	Ménages non autochtones	Total	61 259 $	847 $	22,7	19 926 $	758 $	48,6
		Propriétaires	70 059 $	887 $	19,4	22 895 $	867 $	47,2
		Locataires	42 175 $	759 $	30,1	17 881 $	683 $	49,6
Yukon	Tous les ménages autochtones	Total	51 536 $	717 $	22,3	20 735 $	612 $	42,4
		Propriétaires	61 272 $	769 $	17,3	25 436 $	574 $	30,8
		Locataires	40 442 $	660 $	28,3	18 212 $	623 $	48,4
	Ménages indiens inscrits	Total	49 235 $	696 $	22,0	21 279 $	619 $	40,3
		Propriétaires	58 398 $	737 $	17,5	25 417 $	603 $	31,3
		Locataires	39 098 $	648 $	27,3	18 736 $	616 $	45,8
	Ménages indiens non inscrits	Total	54 549 $	836 $	23,7	23 224 $	712 $	41,7
		Propriétaires	66 566 $	924 $	19,1	**	**	**
		Locataires	42 028 $	737 $	28,8	**	**	**
	Ménages métis	Total	62 120 $	813 $	24,1	**	**	**
		Propriétaires	74 045 $	911 $	18,4	**	**	**
		Locataires	**	**	**	**	**	**
	Ménages inuits	Total	**	**	**	**	**	**
		Propriétaires	**	**	**	**	**	**
		Locataires	**	**	**	**	**	**
	Ménages non autochtones	Total	67 949 $	821 $	19,4	22 966 $	736 $	41,5
		Propriétaires	76 313 $	869 $	17,0	26 005 $	769 $	37,1
		Locataires	46 646 $	698 $	25,6	19 484 $	692 $	46,2
Territoires du Nord-Ouest	Tous les ménages autochtones	Total	58 417 $	701 $	17,2	26 473 $	557 $	28,6
		Propriétaires	71 257 $	816 $	16,8	28 384 $	598 $	29,0
		Locataires	44 212 $	566 $	17,7	24 991 $	528 $	28,3
	Ménages indiens inscrits	Total	55 163 $	634 $	16,9	**	**	**
		Propriétaires	64 467 $	697 $	16,3	**	**	**
		Locataires	43 438 $	549 $	17,7	**	**	**
	Ménages indiens non inscrits	Total	67 266 $	817 $	18,8	27 393 $	715 $	37,8
		Propriétaires	78 381 $	898 $	18,6	29 369 $	620 $	36,0
		Locataires	56 002 $	730 $	19,8	25 530 $	707 $	39,3
	Ménages métis	Total	76 202 $	953 $	18,0	28 554 $	773 $	34,6
		Propriétaires	88 664 $	1 067 $	17,4	30 884 $	786 $	32,8
		Locataires	57 186 $	762 $	19,3	26 487 $	761 $	36,4
	Ménages inuits	Total	55 524 $	699 $	16,9	27 453 $	538 $	25,2
		Propriétaires	78 892 $	984 $	17,4	**	**	**
		Locataires	41 751 $	517 $	16,4	25 548 $	487 $	24,9
	Ménages non autochtones	Total	88 476 $	1 144 $	19,5	28 965 $	1 017 $	46,1
		Propriétaires	102 532 $	1 284 $	18,1	32 842 $	1 126 $	44,2
		Locataires	70 928 $	957 $	21,5	26 727 $	952 $	47,7
Nunavut	Tous les ménages autochtones	Total	48 477 $	517 $	13,2	36 529 $	445 $	15,9
		Propriétaires	74 987 $	987 $	18,8	48 363 $	935 $	27,1
		Locataires	39 394 $	349 $	11,3	33 672 $	322 $	13,1
	Ménages indiens inscrits	Total	**	**	**	**	**	**
		Propriétaires	**	**	**	**	**	**
		Locataires	**	**	**	**	**	**
	Ménages indiens non inscrits	Total	**	**	**	**	**	**
		Propriétaires	**	**	**	**	**	**
		Locataires	**	**	**	**	**	**
	Ménages métis	Total	**	**	**	**	**	**
		Propriétaires	**	**	**	**	**	**
		Locataires	**	**	**	**	**	**
	Ménages inuits	Total	48 164 $	510 $	13,2	36 499 $	440 $	15,8
		Propriétaires	74 933 $	987 $	18,8	48 363 $	935 $	26,9
		Locataires	38 880 $	338 $	11,1	33 614 $	315 $	12,9
	Ménages non autochtones	Total	91 197 $	1 041 $	17,7	43 496 $	1 124 $	37,6
		Propriétaires	121 972 $	1 316 $	16,2	50 742 $	1 575 $	36,3
		Locataires	83 964 $	971 $	18,1	42 386 $	1 113 $	37,8

Comme il s'agit de chiffres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.
Les chiffres sur les ménages ont été arrondis à la centaine près.
Les pourcentages sont établis au moyen de chiffres non arrondis.
** Les estimations des conditions de logement sont fournies lorsque le total des ménages autochtones est de 100 ou plus.
Une description complète des termes et des concepts se trouve dans la section « **Définitions** », à la fin du présent numéro du *Point en recherche*.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

Annexe - Tableau 4 : Variation du nombre de ménages et incidence de besoins impérieux de logement - ménages autochtones et ménages non autochtones (hors réserves) - Canada, provinces et territoires, 1996 et 2001

		Total			Propriétaires			Locataires		
		Variation - nombre de ménages	Incidence de besoins impérieux de logement		Variation - nombre de ménages	Incidence de besoins impérieux de logement		Variation - nombre de ménages	Incidence de besoins impérieux de logement	
		1996-2001	1996	2001	1996-2001	1996	2001	1996-2001	1996	2001
Canada	Tous les ménages autochtones	36,2 %	31,6 %	24,8 %	57,9 %	14,2 %	11,8 %	19,8 %	44,7 %	37,8 %
	Ménages indiens	24,7 %	34,1 %	27,3 %	40,3 %	14,6 %	12,4 %	14,3 %	47,3 %	39,6 %
	Ménages métis	56,9 %	27,2 %	20,6 %	82,3 %	13,5 %	10,7 %	31,8 %	40,7 %	34,2 %
	Ménages inuits	20,4 %	32,7 %	31,9 %	44,4 %	17,7 %	20,7 %	11,4 %	38,3 %	37,3 %
	Ménages non autochtones	7,1 %	17,6 %	15,6 %	10,6 %	8,6 %	8,5 %	0,5 %	34,4 %	30,1 %
Terre-Neuve-et Labrador	Tous les ménages autochtones	43,8 %	22,5 %	23,0 %	47,2 %	16,4 %	18,1 %	34,4 %	37,9 %	37,5 %
	Ménages indiens	77,1 %	27,5 %	22,3 %	85,7 %	19,4 %	17,1 %	56,3 %	49,0 %	39,3 %
	Ménages métis	26,0 %	15,9 %	20,6 %	27,4 %	10,6 %	18,2 %	21,1 %	29,5 %	27,8 %
	Ménages inuits	24,7 %	23,3 %	26,0 %	22,4 %	19,0 %	18,7 %	30,5 %	34,1 %	43,0 %
	Ménages non autochtones	1,1 %	15,8 %	15,8 %	2,1 %	9,9 %	10,4 %	-2,6 %	37,4 %	36,5 %
Île-du-Prince-Édouard	Tous les ménages autochtones	22,2 %	27,0 %	27,3 %	0,0 %	19,4 %	13,9 %	50,0 %	39,3 %	38,1 %
	Ménages indiens	11,9 %	30,5 %	28,8 %	-10,3 %	17,2 %	19,2 %	37,9 %	41,4 %	35,0 %
	Ménages métis	77,8 %	22,2 %	18,8 %	62,5 %	25,0 %	15,4 %	100,0 %	0,0 %	50,0 %
	Ménages inuits	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Ménages non autochtones	6,4 %	16,5 %	15,4 %	8,2 %	8,9 %	8,4 %	1,5 %	36,5 %	35,0 %
Nouvelle-Écosse	Tous les ménages autochtones	75,7 %	24,9 %	24,2 %	89,8 %	14,9 %	12,9 %	58,0 %	37,7 %	41,6 %
	Ménages indiens	42,2 %	25,5 %	25,0 %	45,5 %	16,7 %	12,8 %	38,4 %	36,5 %	41,3 %
	Ménages métis	350,8 %	19,7 %	21,5 %	382,1 %	5,1 %	14,9 %	278,3 %	43,5 %	35,6 %
	Ménages inuits	77,3 %	22,7 %	28,2 %	90,0 %	20,0 %	10,5 %	58,3 %	41,7 %	52,6 %
	Ménages non autochtones	4,6 %	18,1 %	17,8 %	4,9 %	10,2 %	10,6 %	3,7 %	38,9 %	37,0 %
Nouveau-Brunswick	Tous les ménages autochtones	117,1 %	28,1 %	23,4 %	164,5 %	12,1 %	17,5 %	63,5 %	45,2 %	34,4 %
	Ménages indiens	65,7 %	28,2 %	24,3 %	85,9 %	12,1 %	17,5 %	43,6 %	45,2 %	34,4 %
	Ménages métis	476,3 %	18,6 %	20,9 %	551,3 %	10,3 %	16,9 %	335,0 %	40,0 %	34,5 %
	Ménages inuits	100,0 %	25,0 %	0,0 %	s.o.	s.o.	0,0 %	12,5 %	25,0 %	0,0 %
	Ménages non autochtones	4,2 %	15,1 %	13,5 %	4,9 %	8,5 %	8,0 %	1,8 %	35,2 %	30,9 %
Québec	Tous les ménages autochtones	17,5 %	24,6 %	18,0 %	23,2 %	12,4 %	8,3 %	13,0 %	34,6 %	26,4 %
	Ménages indiens	21,1 %	24,9 %	17,4 %	24,3 %	11,6 %	7,3 %	17,9 %	37,4 %	27,5 %
	Ménages métis	12,7 %	26,1 %	19,7 %	21,0 %	13,5 %	10,1 %	4,6 %	38,4 %	30,5 %
	Ménages inuits	16,0 %	17,1 %	15,6 %	127,8 %	16,7 %	7,3 %	10,5 %	17,1 %	16,5 %
	Ménages non autochtones	7,2 %	18,2 %	13,9 %	9,0 %	7,5 %	6,1 %	4,7 %	33,0 %	25,3 %
Ontario	Tous les ménages autochtones	43,9 %	29,5 %	22,2 %	73,0 %	12,7 %	9,9 %	20,5 %	43,1 %	36,4 %
	Ménages indiens	24,3 %	30,3 %	23,8 %	44,8 %	12,8 %	10,5 %	8,8 %	43,4 %	37,0 %
	Ménages métis	133,1 %	25,2 %	18,8 %	180,3 %	12,0 %	8,9 %	81,8 %	39,5 %	35,3 %
	Ménages inuits	33,6 %	30,8 %	22,4 %	69,7 %	12,1 %	0,0 %	18,9 %	39,2 %	34,1 %
	Ménages non autochtones	7,7 %	18,5 %	17,2 %	13,5 %	9,2 %	9,6 %	-3,4 %	36,2 %	34,5 %
Manitoba	Tous les ménages autochtones	34,6 %	34,4 %	26,3 %	54,9 %	13,9 %	11,2 %	20,8 %	48,3 %	39,5 %
	Ménages indiens	24,3 %	42,6 %	34,6 %	45,4 %	14,4 %	14,7 %	15,8 %	53,7 %	44,4 %
	Ménages métis	39,4 %	28,4 %	20,5 %	57,9 %	13,6 %	10,0 %	21,4 %	42,9 %	33,8 %
	Ménages inuits	3,4 %	13,8 %	30,0 %	9,1 %	0,0 %	25,0 %	0,0 %	27,8 %	33,3 %
	Ménages non autochtones	1,5 %	15,0 %	13,6 %	3,8 %	7,8 %	7,8 %	-4,1 %	32,2 %	28,6 %
Saskatchewan	Tous les ménages autochtones	31,7 %	36,3 %	29,1 %	60,0 %	14,8 %	12,4 %	15,1 %	48,9 %	42,7 %
	Ménages indiens	25,5 %	43,4 %	37,7 %	44,8 %	17,1 %	15,3 %	18,3 %	53,2 %	47,9 %
	Ménages métis	35,5 %	29,5 %	21,8 %	63,7 %	14,3 %	11,8 %	11,1 %	42,6 %	34,6 %
	Ménages inuits	50,0 %	35,7 %	23,8 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %	25,0 %	62,5 %	60,0 %
	Ménages non autochtones	0,5 %	13,0 %	12,3 %	4,3 %	7,2 %	7,8 %	-8,8 %	27,5 %	25,3 %
Alberta	Tous les ménages autochtones	41,0 %	28,3 %	21,0 %	60,1 %	14,1 %	10,4 %	25,8 %	39,7 %	31,8 %
	Ménages indiens	31,5 %	32,3 %	23,2 %	48,9 %	14,4 %	11,6 %	20,3 %	43,9 %	32,5 %
	Ménages métis	47,9 %	25,2 %	18,8 %	65,1 %	14,5 %	9,5 %	31,1 %	35,6 %	30,3 %
	Ménages inuits	74,2 %	28,8 %	19,1 %	82,1 %	10,7 %	9,8 %	61,5 %	41,0 %	28,6 %
	Ménages non autochtones	12,7 %	13,7 %	12,5 %	17,4 %	7,0 %	7,6 %	2,3 %	28,5 %	25,3 %
Colombie-Britannique	Tous les ménages autochtones	35,1 %	36,1 %	29,6 %	56,6 %	14,2 %	13,1 %	20,3 %	51,3 %	44,5 %
	Ménages indiens	19,5 %	37,8 %	31,9 %	31,0 %	14,5 %	13,2 %	12,1 %	52,6 %	45,8 %
	Ménages métis	74,1 %	31,7 %	24,9 %	110,0 %	12,7 %	12,4 %	42,7 %	48,3 %	40,9 %
	Ménages inuits	23,3 %	31,7 %	37,8 %	-8,3 %	16,7 %	13,6 %	41,7 %	38,9 %	49,0 %
	Ménages non autochtones	6,8 %	19,0 %	17,3 %	8,7 %	10,2 %	10,3 %	2,9 %	37,2 %	32,4 %
Yukon	Tous les ménages autochtones	24,7 %	30,1 %	24,6 %	23,1 %	22,5 %	16,1 %	27,3 %	39,0 %	34,2 %
	Ménages indiens	26,5 %	31,8 %	25,4 %	24,3 %	22,5 %	19,1 %	28,9 %	42,8 %	33,2 %
	Ménages métis	33,3 %	16,7 %	21,4 %	81,0 %	14,3 %	7,9 %	-13,6 %	18,2 %	47,4 %
	Ménages inuits	57,1 %	28,6 %	0,0 %	-16,7 %	33,3 %	0,0 %	s.o.	s.o.	0,0 %
	Ménages non autochtones	-5,1 %	18,6 %	16,2 %	4,7 %	14,6 %	12,1 %	-23,5 %	26,1 %	26,9 %
Territoires du Nord-Ouest	Tous les ménages autochtones	s.o.	s.o.	25,6 %	s.o.	s.o.	21,3 %	s.o.	s.o.	30,3 %
	Ménages indiens	s.o.	s.o.	27,3 %	s.o.	s.o.	24,1 %	s.o.	s.o.	30,9 %
	Ménages métis	s.o.	s.o.	16,6 %	s.o.	s.o.	12,9 %	s.o.	s.o.	22,1 %
	Ménages inuits	s.o.	s.o.	26,0 %	s.o.	s.o.	17,7 %	s.o.	s.o.	30,9 %
	Ménages non autochtones	s.o.	s.o.	12,0 %	s.o.	s.o.	8,0 %	s.o.	s.o.	17,2 %
Nunavut	Tous les ménages autochtones	s.o.	s.o.	44,4 %	s.o.	s.o.	33,7 %	s.o.	s.o.	48,1 %
	Ménages indiens	s.o.	s.o.	26,7 %	s.o.	s.o.	0,0 %	s.o.	s.o.	27,3 %
	Ménages métis	s.o.	s.o.	37,5 %	s.o.	s.o.	0,0 %	s.o.	s.o.	28,6 %
	Ménages inuits	s.o.	s.o.	44,6 %	s.o.	s.o.	33,7 %	s.o.	s.o.	48,4 %
	Ménages non autochtones	s.o.	s.o.	17,1 %	s.o.	s.o.	10,7 %	s.o.	s.o.	18,3 %

Comme il s'agit de chiffres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.
Les chiffres sur les ménages ont été arrondis à la centaine près.
Les pourcentages sont établis au moyen de chiffres non arrondis.
*En 1999, le Nunavut a été établi en tant que le territoire distinct des territoires du Nord-Ouest (T.N.O.). Par conséquent, ce n'est que depuis 2001 qu'il existe des données séparées sur le Nunavut et les T.N.O. (sans le Nunavut). Veuillez vous reporter aux définitions à la fin du *Point en recherche*
** Les estimations des conditions de logement sont fournies lorsque le total des ménages autochtones est de 100 ou plus.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

Annexe - Tableau 5 : La qualité et la taille convenables des logements dans les réserves : ménages autochtones - Canada, provinces et territoires, 2001

		Total : ménages vivant dans des réserves	Ménages occupant un logement non conforme aux normes dans les réserves, qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour obtenir un logement acceptable			
			% non conformes aux normes de qualité ou de taille convenables	% non conformes uniquement à la norme de qualité convenable (combinées ou non)	% non conformes uniquement à la norme de taille convenable	% non conformes aux normes de qualité et de taille convenables
Canada	Tous les ménages	73 300	27,7 %	17,4 %	5,3 %	5,0 %
	Propriétaires	20 800	22,4 %	16,4 %	2,9 %	3,1 %
	Locataires	9 300	20,4 %	11,7 %	5,7 %	3,1 %
	Logement de bande	43 100	31,9 %	19,2 %	6,4 %	6,3 %
Terre-Neuve-et Labrador	Tous les ménages	300	9,8 %	5,9 %	0,0 %	0,0 %
	Propriétaires	200	9,3 %	7,0 %	0,0 %	0,0 %
	Locataires	**	**	**	**	**
	Logement de bande	**	**	**	**	**
Île-du-Prince-Édouard	Tous les ménages	100	32,1 %	25,0 %	0,0 %	0,0 %
	Propriétaires	**	**	**	**	**
	Locataires	**	**	**	**	**
	Logement de bande	100	31,8 %	27,3 %	9,1 %	0,0 %
Nouvelle-Écosse	Tous les ménages	2 300	31,7 %	22,9 %	4,8 %	4,0 %
	Propriétaires	400	30,5 %	23,2 %	4,9 %	2,4 %
	Locataires	300	36,0 %	18,0 %	10,0 %	8,0 %
	Logement de bande	1 600	31,6 %	23,2 %	4,3 %	4,0 %
Nouveau-Brunswick	Tous les ménages	2 200	30,8 %	23,7 %	3,9 %	3,2 %
	Propriétaires	700	28,8 %	25,3 %	1,4 %	1,4 %
	Locataires	400	32,4 %	21,1 %	7,0 %	2,8 %
	Logement de bande	1 100	31,7 %	23,1 %	4,1 %	4,5 %
Québec	Tous les ménages	8 500	12,9 %	8,6 %	2,7 %	1,6 %
	Propriétaires	3 000	13,5 %	10,4 %	1,7 %	1,8 %
	Locataires	1 500	11,3 %	7,8 %	2,4 %	1,0 %
	Logement de bande	4 100	13,0 %	7,8 %	3,6 %	1,6 %
Ontario	Tous les ménages	12 700	26,1 %	17,0 %	5,0 %	4,1 %
	Propriétaires	5 200	22,4 %	16,3 %	3,4 %	2,7 %
	Locataires	1 800	19,9 %	11,6 %	5,5 %	2,5 %
	Logement de bande	5 700	31,5 %	19,3 %	6,4 %	5,9 %
Manitoba	Tous les ménages	12 600	36,9 %	20,6 %	7,7 %	8,5 %
	Propriétaires	1 300	34,3 %	19,7 %	5,9 %	8,7 %
	Locataires	1 100	26,4 %	12,7 %	8,0 %	5,2 %
	Logement de bande	10 300	38,3 %	21,5 %	8,0 %	8,8 %
Saskatchewan	Tous les ménages	10 100	36,4 %	19,3 %	8,5 %	8,6 %
	Propriétaires	700	35,3 %	19,5 %	6,8 %	9,8 %
	Locataires	800	23,0 %	9,9 %	9,9 %	3,3 %
	Logement de bande	8 700	37,7 %	20,1 %	8,6 %	9,0 %
Alberta	Tous les ménages	9 200	30,0 %	19,8 %	4,6 %	5,7 %
	Propriétaires	1 400	31,7 %	22,2 %	2,8 %	6,7 %
	Locataires	600	21,7 %	11,6 %	5,4 %	3,9 %
	Logement de bande	7 100	30,5 %	20,1 %	4,8 %	5,6 %
Colombie-Britannique	Tous les ménages	15 000	21,7 %	15,7 %	3,5 %	2,5 %
	Propriétaires	7 800	20,5 %	16,1 %	2,4 %	2,0 %
	Locataires	2 900	19,6 %	11,7 %	4,8 %	3,1 %
	Logement de bande	4 300	25,4 %	17,9 %	4,6 %	2,8 %
Yukon	Tous les ménages	200	35,5 %	22,6 %	9,7 %	6,5 %
	Propriétaires	**	**	**	**	**
	Locataires	**	**	**	**	**
	Logement de bande	**	**	**	**	**
Territoires du Nord-Ouest	Tous les ménages	100	20,0 %	20,0 %	0,0 %	0,0 %
	Propriétaires	**	**	**	**	**
	Locataires	**	**	**	**	**
	Logement de bande	**	**	**	**	**
Nunavut	Tous les ménages	0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Propriétaires	0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Locataires	0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Logement de bande	0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Comme il s'agit de chiffres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.
Les chiffres sur les ménages ont été arrondis à la centaine près.
Les pourcentages sont établis au moyen de chiffres non arrondis.
** Les estimations des conditions de logement sont fournies lorsque le total des ménages autochtones est de 100 ou plus.
Une description complète des termes et des concepts se trouve dans la section « **Définitions** », à la fin du présent numéro du *Point en recherche*.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement tirés du Recensement)

REMERCIEMENTS

La SCHL contribue au financement de la collecte de données sur le logement pour le recensement du Canada et les enquêtes de Statistique Canada. L'information de Statistique Canada est utilisée avec la permission de l'organisme. Il est interdit de copier et de diffuser les données à des fins commerciales, selon leur format initial ou modifié, sans la permission explicite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, le cas échéant, de Statistique Canada. On peut obtenir davantage d'information sur les données de Statistique Canada auprès de ses bureaux régionaux, sur son site Web à l'adresse http://www.statcan.ca ou en composant le 1 800 263-1136.

Auteurs : Lance Jakubec et John Engeland. Données fournies par Jeremiah Prentice. Indicateurs du logement et données démographiques, Division des politiques et de la recherche, Société canadienne d'hypothèques et de logement

Pour obtenir davantage d'information au sujet des données sur le logement de la SCHL contenues dans le Recensement de 2001, ainsi que pour formuler des observations sur le présent numéro ou des propositions de recherche, veuillez communiquer avec :

John Engeland, Division des politiques et de la recherche,
Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Voici les numéros antérieurs de la *Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001*, assortis des numéros de commande SCHL :

63285 *Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : Numéro 1 Amélioration sur le plan de l'abordabilité du logement*

63306 *Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : Numéro 2 Répartition géographique des besoins impérieux de logement et de la croissance des ménages, 1996-2001*

63403 *Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : Numéro 3 Qualité, taille et abordabilité du logement canadien*

63584 *Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : Numéro 4 Régions métropolitaines du Canada*

63580 *Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : Numéro 5 Évolution du revenu et des frais de logement des ménages, 1991-2001*

Consultants pour le projet de recherche :
Lance Jakubec et John Engeland. Indicateurs du logement et données démographiques, Division des politiques et de la recherche, Société canadienne d'hypothèques et de logement

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*, le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets *Le Point en recherche* et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web à

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1 800 668-2642
Télécopieur : 1 800 245-9274

NOTRE ADRESSE SUR LE WEB : www.schl.ca

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.